

Ville d'Ottignies- Louvain-la-Neuve



Programme des écologistes pour les années 2019 à 2024

ecolo

Construisons ensemble la ville dont nous rêvons

A partir de ses nombreuses ressources...

Notre ville possède des **atouts importants** qui font sa spécificité. La Dyle coule dans sa vallée ; plusieurs chemins de fer la traversent, s'y arrêtent et la relient ; une université y est installée ; deux centres urbains la structurent, dont un entièrement piétonnier ; la moitié du territoire est agricole et ponctuée de noyaux villageois. On y trouve des places publiques, des théâtres, de nombreux événements, des grands bois accessibles à tous, des étangs et des plans d'eau. Elle offre de nombreux emplois et services, de belles facilités de déplacement (transports en commun, pistes cyclables). Son cadre naturel est plaisant. Elle comporte plusieurs centres sportifs, beaucoup d'écoles, deux maisons de jeunes, plusieurs centres commerciaux, une clinique importante. La vie culturelle et associative y est foisonnante.

Ces éléments sont une richesse pour les habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, mais aussi pour tous ceux qui vivent à proximité. Cette richesse en fait une ville particulièrement attractive. Beaucoup de gens veulent y venir, il y a de ce fait un risque qu'elle grandisse trop ou mal et perde de sa convivialité.

Pour préserver et continuer à **augmenter la qualité de vie** dans notre ville, nous devons avoir des **idées claires** et des **ambitions précises**, qui puissent s'appliquer aux projets qui s'y développeront à l'avenir. Il faut veiller à maîtriser l'urbanisation, permettre à tous l'accès à l'habitat et gérer au mieux les questions de mobilité, y compris celles qui n'existent pas encore. Il nous faut un véritable **projet de ville**, un **fil conducteur**, un **guide** qui orienteront nos choix futurs.

...en nous basant sur des principes et des perspectives durables !

Définir ou proposer un projet de ville, au fond, ça veut dire quoi ? Comment y parvient-on ? À quoi doit-on veiller ? Toutes ces questions, nous nous les sommes posées ensemble. Forts de notre expérience citoyenne et politique conjuguée à une volonté de nous remettre en question, d'apprendre de nos erreurs et d'entendre toutes les voix.

Notre projet de ville repose sur une **méthodologie** simple, comprenant quatre grandes étapes destinées à nous assurer que ce que nous faisons est pertinent, cohérent, adapté, respectueux de ce que nous sommes, de nos besoins et de ceux des générations à venir.



1) Un socle

Notre projet se fonde sur un cadre existant, un socle solide. Notre ville n'est pas un terrain vierge situé n'importe où. Elle se situe dans un territoire façonné par l'homme (patrimoine, histoire...), dans un cadre naturel et géographique particulier, soumis à une action humaine continue. Ce point de départ, nous ne pouvons ni ne voulons nous y soustraire.

2) Des principes/balises

Nous voulons avoir à l'esprit à chaque instant des principes clairs et bien définis. Ces principes ne se limitent pas à la protection de la biodiversité ou à la réduction d'émission de gaz à effet de serre. On y retrouve aussi la participation citoyenne, l'éthique, la transversalité, la bonne gouvernance. Ces principes sont fondamentaux et constitueront plus que jamais le cadre de notre engagement politique. Ce sont les principes de base d'Ecolo, les principes du développement durable. Chaque action, chaque projet sera évalué dès le départ en fonction des balises suivantes :

- Nous sommes responsables de l'avenir de la planète et du genre humain ;
- Nous voulons une terre plus verte, un monde plus juste, une société plus égalitaire et basée sur la coopération plutôt que sur la compétition ;
- Nous prônons la solidarité et la convivialité au quotidien ;
- Nous nous appuyons sur la participation et la délibération pour faire société ;
- Nous souhaitons un pouvoir mieux distribué et éthique, une culture de la paix et de la non-violence ;
- Nous nous basons sur les valeurs de respect, de tolérance, d'ouverture et de reconnaissance.

3) Des objectifs

Nos objectifs sont multiples et diversifiés, ils correspondent à notre rêve ; c'est l'idée que nous nous faisons du cadre de vie dans lequel nous voulons habiter. Nous voulons que notre ville soit capable de faire face aux nombreux défis à venir. Nous voulons que notre ville soit un exemple pour les autres, qu'elle offre un soutien à ses nombreux citoyens et un cadre dans lequel chacun puisse trouver sa place et s'engager.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de ces objectifs. Ils émergent d'un rêve collectif en permanente évolution. Ils n'attendent que vos apports et vos envies.

- Réussir l'aménagement d'espaces de vie dans les zones centrales où la densité de population est la plus forte (axe de la vallée d'Ottignies, centre de Louvain-la-Neuve) afin de préserver nos zones rurales (Céroux, Rofessart), nos espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Privilégier une ville à taille humaine, des quartiers jalonnés d'espaces verts, de services et de magasins de proximité, d'espaces publics de qualité où il fait bon rencontrer d'autres personnes ;
- Diversifier les logements, tant dans leur forme (appartements, studios, maisons) et leur mode de fonctionnement (habitats groupés, intergénérationnels, partagés, quartiers durables) que dans leur accessibilité financière (logement public, *Community Land Trust*, habitat alternatif) ;
- Encourager tous les citoyens à s'impliquer dans la vie de leur commune ; devenir une ville coconstruite et cogérée pour et avec ses habitants ;

- Veiller à rester une ville inclusive, favorisant la diversité tant des nationalités que des cultures et accessible à tous, y compris aux personnes porteuses d'un handicap ;
- Permettre à tous les revenus d'avoir accès à notre ville, en favorisant l'inclusion sociale et générationnelle, visant l'intégration de tous et de tous les âges ;
- Réaliser des cheminements piétons et cyclistes efficaces, agréables et directs favorisant réellement les modes de transports alternatifs ;
- Apaiser le trafic automobile afin qu'il soit plus discret, sécurisant et fluide ; favoriser le covoiturage ;
- Préserver la qualité paysagère mais aussi la biodiversité dans nos campagnes et dans les lieux de haute qualité environnementale. Créer un maillage vert qui relierait toutes ces zones ;
- Exploiter le numérique et ses avancées avec pertinence (en s'interrogeant sur ses finalités et les multiples opportunités qu'il offre) et veiller à son accessibilité pour chacun ;
- Mettre à la disposition de la population des services (crèches, écoles, espaces culturels, terrains de sport, etc.) de qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de tous ;
- Encourager toutes les initiatives en faveur de la transition (projets citoyens, économie circulaire, mobilité, liens sociaux, agriculture urbaine...), les soutenir afin qu'elles puissent se mettre en place concrètement ;
- Continuer à gouverner la ville en accordant la priorité au respect de l'intérêt collectif, qui n'est pas la somme des intérêts particuliers.

4) Des projets

Nous n'allons pas nous arrêter aux intentions. Nous voulons construire ou coconstruire des projets en lien avec ces objectifs et balises, inscrits sur notre socle. Dans tous les domaines. Ces projets sont listés dans notre programme ; vous en découvrirez certains dans les pages qui suivent. D'autres n'existent pas encore, émergeront plus tard.

En effet, en six ans, beaucoup de choses évoluent ; on ne peut tout prévoir aujourd'hui. Vous pouvez toutefois compter sur une constance de notre part : **quand un nouveau projet se présentera**, pour être porté par nous **il devra répondre positivement** aux questions suivantes :

- **Prend-il en compte le cadre existant ?**
- **Respecte-t-il nos principes, valeurs et balises ?**
- **Favorise-t-il un de nos objectifs ?**

La transition écologique vers une société réconciliée et apaisée, préservant la nature, attentive aux besoins de ses membres, respectueuse des diversités et favorisant la paix est une exigence pour préserver la qualité de vie des générations futures. Cette transition est en marche à Ottignies-Louvain-la-Neuve, grâce au dynamisme de ses citoyens qui expriment leur volonté de protéger et développer les biens communs et de participer à la prise de décision. C'est ce mouvement que nous voulons soutenir, accompagner et encourager, dans le respect du présent projet de ville.

Ecolo-OLLN, le bien-être pour les générations actuelles et futures

Maintenant que ce projet de ville, à construire ensemble, est posé, nous abordons notre programme, soit des propositions concrètes à réaliser dans les 6 ans. Elles sont classées par thématique.

Table des matières

1	Un être humain épanoui	6
1.1.	Une action sociale émancipatrice	6
1.2	Une Ville accueillante pour les personnes porteuses d'un handicap	7
1.3	La santé pour tous	8
1.4	Une Ville amie des aînés	9
1.5	Des jeunes citoyens	10
1.6	Un accueil pour chaque enfant	11
1.7	Un accueil de qualité pour les personnes d'origine étrangère et itinérantes	12
1.8	Citoyens du monde	13
1.9	Agir contre les violences et les discriminations faites aux femmes	14
2	...vivant dans un habitat agréable et stimulant	15
2.1	Aménagement du territoire	15
2.2	Logement	19
2.3	Mobilité	20
2.4	Energie	24
2.5.	Environnement	26
3	...intégré dans la société et le monde	29
3.1	Enseignement	29
3.2	Culture	31
3.3	Sport	33
4	...gérant ses biens de manière intelligente et durable	35
4.1	Alimentation et agriculture durable	35
4.2	Commerce et économie	36
5	...anticipant et réduisant autant qu'il peut les risques	39
6	...accompagné par un système administratif performant, sain et transparent et la recherche d'une transversalité dans les politiques mises en oeuvre	42
6.1	Administration	42
6.2	Finances	43
6.3	Numérique	45
6.4	L'approche transversale, l'essence de notre manière de travailler	47
7participant pleinement à la construction des projets qui le concernent	50

1 Un être humain épanoui

1.1. Une action sociale émancipatrice

L'action du CPAS ne peut se limiter à aider et tenter de réinsérer ceux que la vie a jetés hors de la protection normale de la sécurité sociale. Il est nécessaire de mener une politique volontariste et émancipatrice qui permette à chacun de vivre dans la dignité, de retrouver l'autonomie, de participer à la vie locale et d'accéder aux services, activités et infrastructures disponibles dans la commune. Cela dépasse la seule question des ressources financières et de la remise à l'emploi. D'autres dimensions de l'action sociale sont tout aussi importantes et visent l'insertion sociale, citoyenne et culturelle.

Les personnes s'adressant à notre CPAS ont des profils très diversifiés. Une spécificité de notre commune est toutefois qu'elle accueille un nombre important de jeunes en difficulté ainsi que des personnes surqualifiées sans travail.

La politique sociale que nous voulons mener concerne le CPAS bien sûr, mais pas uniquement. Elle est aussi du ressort de nombreux acteurs, associatifs ou non, que nous voulons soutenir et avec qui nous voulons développer une politique cohérente, solidaire et durable.

Nos propositions

1. Poursuivre les efforts de formation et de mise à l'emploi comme priorité d'action du CPAS, l'emploi étant un facteur important d'intégration sociale. Rester attentif à toujours mieux ajuster les formations proposées aux profils des demandeurs et aux besoins du marché de l'emploi. Développer des partenariats avec les organismes de formation existants, ainsi que certains projets porteurs, telle la filière maraîchage développée par le CRABE à Jodoigne.
2. Gérer l'augmentation du nombre d'utilisateurs du CPAS tout en préservant les équilibres financiers par une consolidation des différents services, une politique active d'accompagnement et une gestion rigoureuse du budget. En effet, les perspectives économiques, tant nationales qu'internationales, conjuguées aux mesures prévues en matière d'allocations de chômage, doivent nous inciter à prévoir un recours en accroissement constant aux services du CPAS.
3. Poursuivre et renforcer le travail de création de lien social dans les quartiers de la Cellule de développement communautaire. Celle-ci joue en effet un rôle majeur dans la lutte contre toutes formes de précarité et d'insécurité, en soutenant et coordonnant les projets de vie communautaire, d'aménagement des espaces communs, de potagers didactiques, etc.
4. Soutenir la création, dans les quartiers, de lieux de convivialité et de socialisation sur le modèle des cafés associatifs ou selon un autre modèle à inventer.
5. Continuer à soutenir l'initiative citoyenne « UTUC » qui a permis l'ouverture d'un centre d'accueil de jour pour les sans-abris à Louvain-la-Neuve et aider cette association à trouver une relocalisation adaptée à ses besoins.

6. Trouver une solution, en collaboration avec d'autres acteurs, dont la Province, pour un accueil de nuit à destination des personnes sans abri. Celui-ci doit être intégré dans une politique d'insertion sociale, organisé via un relais social intercommunal à créer sur le territoire du Brabant wallon et en étroite collaboration avec les maisons d'accueil existantes.

1.2 Une Ville accueillante pour les personnes porteuses d'un handicap

Grâce entre autres au piétonnier de Louvain-la-Neuve, notre Ville est reconnue en matière d'accueil des personnes handicapées. En l'absence de voiture, les déplacements y sont en effet facilités pour les personnes à mobilité réduite. Mais c'est sur l'intégralité de la commune que nous accordons une grande importance à l'accessibilité de l'ensemble des services, et travaillons à un processus d'amélioration continue en ce sens. De même, nous tenons à prendre en compte tous les types de handicaps, tant physique que mental, afin d'offrir à tout un chacun des solutions adaptées aux problématiques qu'il rencontre au quotidien, dans la logique de l'inclusion. Pour ce faire, notre agent communal Handicontact est à la disposition de tout un chacun pour toute question ou problème à ce sujet. Ce travail nous a d'ailleurs permis d'obtenir le label Handicity (en 2006, 2012 et 2018) ainsi que le label Eden, Tourisme et accessibilité, en 2013.

Nos propositions

1. Améliorer les conditions d'accès et la signalétique de tous les bâtiments communaux, en vue de soumettre ceux-ci au label « Access-i ». Ce label permet d'identifier rapidement le niveau d'accessibilité d'un bâtiment, d'un site ou d'un événement par rapport à chaque besoin spécifique. Inciter le secteur privé doté de bâtiments accessibles au public à faire de même.
2. Poursuivre et intensifier le travail du groupe « Accès handi » qui rassemble des fonctionnaires communaux (Handicontact, service « voiries »), des représentants de l'UCL, des personnes à mobilité réduite et des représentants des associations locales travaillant dans le secteur. Ce groupe a pour but d'analyser les conditions d'accès et la circulation vers toutes les infrastructures de la Ville et de proposer des améliorations (tant en matière d'infrastructure que de signalétique, d'emplacements de stationnement, d'installation de dalles podotactiles, etc.).
3. Poursuivre l'extension du label communal « Commerçants attentifs aux personnes à mobilité réduite ». Prévoir dans le budget communal un montant à allouer chaque année pour apporter des améliorations concrètes. Etendre ce label aux professions libérales ainsi qu'aux infrastructures culturelles et de loisirs présentes sur notre territoire.
4. Soutenir la participation politique des personnes handicapées dans la vie de la commune sous tous ses aspects.
5. Informer les entreprises et les commerces présents sur le territoire communal des aides dont ils peuvent bénéficier en matière d'emploi des personnes handicapées.

6. Poursuivre la sensibilisation du personnel communal sur l'accueil des personnes porteuses de handicap, via des formations, des mises en situation, etc. Réaliser une version abrégée du site internet traduite en langue des signes.
7. Veiller à ce que la Ville et le CPAS respectent les quotas en matière d'emploi de personnes handicapées.
8. Poursuivre le soutien aux associations travaillant pour le bien-être des personnes handicapées, soutenir la création et le développement de centres d'hébergement, de centres de jour, d'écoles ou toutes initiatives permettant à des personnes porteuses de handicap d'être mieux intégrées dans notre commune.
9. Soutenir le développement du « handi-sport » dans les infrastructures sportives.
10. Soutenir les écoles dans la mise en place de mesures pour les élèves à besoins spécifiques.

1.3 La santé pour tous

Comme le définit l'OMS, "la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". La santé doit donc être considérée de façon transversale, les politiques à développer étant toujours étroitement liées à d'autres, telles celles relatives à la jeunesse, à l'enseignement, aux aînés, à l'environnement, etc. De façon systématique, en matière de santé, nous privilégierons l'approche préventive plutôt que curative, en favorisant une alimentation saine et la pratique régulière de sport.

Nos propositions

1. Créer une plateforme de coordination de la santé sur le territoire communal, rassemblant tous les acteurs locaux concernés, afin de favoriser l'échange entre professionnels sur les problématiques propres à notre territoire.
2. Travailler, en collaboration avec d'autres (UCL, écoles, PMS, CLPS, Universanté, etc.), l'approche préventive sur la consommation d'alcool, de drogue et de tabac, ainsi que l'assuétude aux écrans, tant en milieu universitaire que scolaire et dans les mouvements de jeunesse.
3. Soutenir les maisons médicales dans leur développement sur notre territoire, qui offrent par leur approche multidisciplinaire une médecine de qualité accessible à tous.
4. Informer la population sur les risques que représente la présence de radon à certains endroits de notre Ville et sur les mesures préventives qui peuvent être mises en place (notamment via le service Urbanisme en cas de construction).
5. Informer régulièrement les habitants des lieux où ils peuvent se renseigner pour comprendre le plan d'urgence en cas d'incident/accident nucléaire et où se procurer les pilules d'iode.

6. Intensifier le rôle de la Maison de l'Enfance, de la Famille et de la Santé (MEFS) en tant qu'acteur de prévention santé dans notre Ville.
7. Mettre à jour annuellement la cartographie des antennes GSM présentes sur notre territoire et leurs émissions respectives et permettre à tous les citoyens d'avoir accès à ces informations.
8. Soutenir la Cellule de Développement Communautaire de la Ville dans son travail sur les inégalités en matière de santé.
9. Analyser l'opportunité de création d'une maison de naissance.
10. Promouvoir une alimentation plus respectueuse de l'environnement et meilleure pour la santé, notamment en encourageant des restaurants, des traiteurs, des fournisseurs de repas scolaires à réduire les quantités de sel et de sucre, à éliminer les mauvaises graisses dans leurs plats, et à proposer systématiquement des alternatives végétariennes et végétaliennes.

1.4 Une Ville amie des aînés

Prendre soin des aînés, voilà bien une préoccupation d'importance croissante dans notre société ! En effet, nous vivons de plus en plus longtemps et en meilleure forme, conséquence heureuse du progrès médical, couplé à une amélioration générale des conditions de vie. En Belgique, ces vingt dernières années, l'espérance de vie a augmenté en moyenne de plus de deux mois chaque année et est passée en 2016 à près de 84 ans pour les femmes et 79 ans pour les hommes. Dans notre ville, Ottignies-Louvain-la-Neuve, les 65 ans et plus représentent aujourd'hui plus de 17% de la population.

Afin d'offrir à tout un chacun une vie digne, quel que soit son âge, il y a de nombreux défis à relever : logement, transports, accès aux services et aux soins de santé, loisirs, sport, etc. Tous les secteurs de la vie locale sont amenés à devoir s'adapter à cette réalité du vieillissement de la population. Notre ville souhaite offrir aux aînés les meilleures conditions de vie possible.

Nos propositions

1. S'inscrire délibérément dans la dynamique des « Villes amies des aînés » lancée par l'OMS, qui vise à encourager le vieillissement actif, en optimisant la santé, la participation et la sécurité des citoyens âgés. Concrètement, une ville amie des aînés adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées aux capacités et aux besoins divers puissent y accéder et y trouver leur place.
2. Reconnaître et mettre à profit les connaissances et les compétences des aînés. La plupart des « jeunes aînés » forment d'ores et déjà la réserve de recrutement du volontariat dans tous les domaines et sont un maillon essentiel de la vie sociale.
3. Encourager les dynamiques intergénérationnelles dans tous les domaines (logement, travail, loisirs, sport, éducation, etc.) et favoriser les occasions de rencontres entre des publics d'âges différents. Par exemple, organiser des « Journées des grands-parents » dans les écoles, des rencontres entre anciens étudiants et actuels dans les

facultés, des moments ludiques rassemblant les habitants plus âgés et les étudiants de Louvain-la-Neuve, des journées sportives intergénérationnelles, etc.

4. Favoriser le maintien à domicile ou dans leur milieu de vie des personnes âgées, en soutenant l'accès à des soins de santé de proximité, en coordonnant les services à domicile (repas, soins à domicile, télé-vigilance, etc.) et les déplacements collectifs (navettes hebdomadaires pour se rendre au marché) ou individuels (centrale des moins mobiles) ainsi qu'en soutenant les aidants proches et les initiatives de type solidarité à domicile (un voisin qui rend service, un contact qui brise l'isolement, etc.).
5. Prendre en compte les besoins et attentes spécifiques des aînés dans l'aménagement collectif des quartiers (construction d'abris de bus, ajout de marches ou rampes, placement de bancs, etc.).
6. Promouvoir le développement d'une offre de logement alternatif pour personnes âgées de type habitat groupé (intergénérationnel ou Abbeyfield) ou habitat kangourou.
7. Créer une résidence pour aînés à Louvain-la-Neuve, qui soit accessible financièrement.
8. Faire en sorte qu'une offre de centre de jour soit présente sur notre territoire. Il s'agit d'un lieu où les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent être accueillies en journée, tout en restant dans leur logement.
9. Créer une maison de repos publique innovante sur notre territoire, offrant à chaque aîné un cadre sécurisant, ouvert à ses besoins et où il conserve ses prérogatives d'habitant à part entière, en l'associant notamment à la prise de décision. Nous nous appuyerons pour ce faire sur quelques exemples de maisons de repos pilotes en Wallonie, dans la philosophie mise en avant par la Fondation Roi Baudouin et soutenue par le Conseil consultatif des aînés.
10. Encourager les clubs sportifs à proposer une offre spécifique pour les aînés.
11. Créer des lieux de rencontre pour les aînés. Créer un répertoire des activités spécifiques pour les aînés et le mettre à jour annuellement.
12. Créer une plateforme d'échange qui permettrait aux personnes âgées de faire part des aides ponctuelles dont elles ont besoin et aux citoyens de proposer leurs services en fonction de ces besoins.

1.5 Des jeunes citoyens

La politique de la jeunesse doit viser principalement à préparer les jeunes à être acteurs dans la société de demain. Elle doit privilégier la création de lien social et articuler l'expression collective et individuelle.

Nos propositions

1. Poursuivre la mise en place d'espaces où les jeunes peuvent s'exprimer (plaines de jeux, terrains de sport, espaces de création pour les arts urbains, etc.).
2. Renforcer la politique de la jeunesse, élaborée et coordonnée par les acteurs spécialisés (aide en milieu ouvert AMO, maisons de jeunes, maisons de quartier, terrains d'aventure, mouvements de jeunesse, centre de loisirs actifs, etc.).
3. Maintenir une politique de proximité par une présence d'animateurs de rue, notamment en périodes de vacances scolaires.
4. Continuer à soutenir les deux maisons de jeunes de notre ville, en étant attentif à faire s'y rencontrer la diversité des attentes et des expressions.
5. Favoriser la participation des jeunes aux activités sportives et culturelles, aux échanges interculturels et intergénérationnels ainsi qu'à la vie de la cité, notamment à travers les processus de participation citoyenne.
6. Promouvoir une information sur des thématiques identifiées comme cruciales par les jeunes : la sexualité, la consommation d'alcool, de tabac et de drogue, la citoyenneté et la participation, l'utilisation du Web et des réseaux sociaux, etc.
7. Amplifier les actions de lutte préventive contre les assuétudes, d'incitation à l'usage de la mobilité douce et de formation à la sécurité routière.
8. Créer des liens étroits avec les écoles de la commune afin de mettre en place des projets « gagnant-gagnant »
9. Envisager la création d'une zone de bivouac aménagée sur le territoire de la commune

1.6 Un accueil pour chaque enfant

Avec un nombre de places d'accueil avoisinant les 655, notre Ville présente un taux de couverture (ratio entre le nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune et le nombre de places d'accueil) de 82 %, soit un taux très élevé. Mais son attractivité et son fort développement font que certains parents peinent malgré tout à trouver une place d'accueil pour leur enfant compatible avec leurs moyens et leur localisation. Il convient donc d'accorder une attention permanente aux besoins et attentes des jeunes parents en matière d'accueil de la petite enfance, tout en restant attentif aux capacités et nécessités des différents milieux d'accueil.

Nos propositions

1. Soutenir les initiatives de création de nouveaux milieux d'accueil de la petite enfance et d'extension des milieux d'accueil existants.
2. Continuer à soutenir financièrement les structures privées existantes. Encourager les initiatives de regroupement de celles-ci en vue de réduire leurs charges et optimiser leurs services, notamment en ce qui concerne l'offre de repas de qualité, l'achat

groupé de certaines fournitures comme les produits d'entretien, la diminution du coût de l'énergie ou l'organisation d'un service de lingerie.

3. Avec l'aide de l'ONE et des milieux d'accueil de notre ville, initier une réflexion sur la centralisation des inscriptions pour tous les milieux d'accueil de la commune, afin que les parents ne doivent plus s'inscrire successivement dans chaque milieu d'accueil. Ce listing unique serait ensuite mis à disposition des milieux d'accueil pour organiser leurs inscriptions. Il n'est bien entendu pas question ici de se substituer aux structures dans leur politique d'inscription, mais de croiser les critères de sélection objectifs des différentes structures avec une liste unique de familles.
4. Prévoir au moins un espace public réservé aux tout-petits lors de l'aménagement ou du réaménagement de plaines de jeu ou d'espaces récréatifs. En effet, les plus petits, leurs parents et les milieux d'accueil qui les entourent ne disposent pas toujours d'un accès à un espace extérieur agréable et adapté à leurs besoins psychomoteurs et de sécurité.

1.7 Un accueil de qualité pour les personnes d'origine étrangère et itinérantes

Ottignies-Louvain-la-Neuve est une ville où cohabitent plus de 140 nationalités, ce qui représente une source de richesse interculturelle incroyable qu'il s'agit de valoriser. Nous souhaitons que chacun puisse trouver sa place au sein de notre commune et puisse s'épanouir dans un cadre et des conditions de vie agréables.

L'actualité de ces dernières années a mis sous le feu des projecteurs les enjeux migratoires et la complexité de l'accueil réservé aux personnes étrangères récemment régularisées ou en demande de régularisation. Nous avons, au cours de la dernière mandature, montré notre esprit d'ouverture à ces questions via les Initiatives Locales d'Accueil (ILA) dans le cadre desquelles le CPAS subvient aux besoins de candidats réfugiés, via la mise à disposition par la Ville, dans ce même cadre, de logements inoccupés lui appartenant, via le soutien aux actions citoyennes et la mise en place d'une "Plateforme Réfugiés" réunissant l'ensemble des acteurs locaux dans la Salle du Conseil ou encore via l'information se faisant à l'aide du site internet de la commune permettant de fournir des informations mais également de formuler des appels aux dons et au bénévolat.

Nous souhaitons que notre commune reste une commune se voulant hospitalière et multiculturelle car nous sommes convaincus que nous avons beaucoup à gagner de la diversité se déployant sur notre territoire.

Nos propositions

1. Mettre en œuvre des événements qui renforceront les liens entre les citoyens de toutes cultures. Soutenir les activités d'intégration organisées par les différentes associations afin de créer le lien social avec les nouveaux arrivants, belges ou étrangers.

2. Continuer et renforcer notre politique d'accueil des candidats réfugiés et des réfugiés en mettant l'accent sur leur insertion dans notre commune par une information sur les valeurs et principes d'organisation de la société, sur notre système de santé, sur les possibilités de formation, d'alphabétisation et de remise à niveau, de stages et de formation.
3. Pérenniser la fonction d'écrivain public en vue de faciliter les démarches administratives pour les personnes ne maîtrisant pas bien le français.
4. Etre attentif aux besoins et attentes des aînés d'origine étrangère.
5. Poursuivre la politique d'accueil des gens du voyage en organisant leur séjour sur les sites communaux aménagés à cet effet.

1.8 Citoyens du monde

Beaucoup d'initiatives citoyennes, d'associations et d'événements existent à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Il s'agit d'établir des connexions entre les associations afin de faire converger leurs actions et d'intensifier l'impact concret de ce foisonnement sur les populations du Sud qui cherchent à se faire entendre et à améliorer leurs conditions de vie. Il s'agit aussi d'informer et de sensibiliser les habitants de la commune, notamment dans les écoles, aux enjeux Nord-Sud et de respect des droits de l'homme.

Nos propositions

1. Lier la problématique de la solidarité internationale, des jumelages, de l'accueil des personnes étrangères et des droits de l'homme en les confiant à un même échevin.
2. Augmenter graduellement la part du budget communal destinée à la coopération Nord- Sud, afin de tendre vers l'objectif d'y consacrer 0,1% du budget.
3. Poursuivre les choix posés par la Ville dans la ligne d'une autre mondialisation, juste et respectueuse de la biosphère et en lien avec le forum du CNCD « Ça passe par ma commune » (économies d'énergie, investissements éthiques, valorisation de l'alimentation locale, etc.).
4. Intensifier la dynamique « Commune du commerce équitable » dans laquelle la Ville vient de s'inscrire.
5. Poursuivre nos jumelages sur la base d'objectifs clairs de coopération.
6. Continuer à soutenir les campagnes annuelles (11.11.11, Opération Damien, Iles de Paix) et les mobilisations ponctuelles à l'occasion d'événements.
7. Répondre à des appels à projets de coopération initiés par les niveaux de pouvoir supérieurs, afin de mener à bien des projets communaux avec des partenaires du Sud et d'en faire un levier d'information et de sensibilisation dans la commune.

1.9 Agir contre les violences et les discriminations faites aux femmes

A Ottignies-Louvain-la-Neuve, de nombreuses initiatives citoyennes existent déjà pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et contre les discriminations qu'elles vivent. Des progrès importants ont été accomplis et des moyens ont été consacrés à cette question. Mais il reste encore du chemin à parcourir pour lutter contre la distribution traditionnelle des rôles sociaux et des stéréotypes sexistes intégrés dès le plus jeune âge.

Nos propositions

1. Collaborer avec les acteurs associatifs de notre commune pour introduire les questions de genre et la lutte contre les stéréotypes dans la formation initiale et continuée de l'ensemble des professionnels en contact avec des enfants et des jeunes. Dans le milieu scolaire, soutenir l'introduction de "l'Evras" (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle) et la sensibilisation au genre au sein des équipes éducatives.
2. Former au sein de l'Administration communale une antenne de soutien sur l'égalité femmes-hommes, en collaboration avec la zone de Police pour l'appui aux femmes confrontées aux situations de violence (aide juridique, psychologique et accompagnement). Etablir un plan de formation sur ce sujet à l'attention des agents des services communaux afin d'intégrer le genre dans toutes les politiques communales.
3. En collaboration avec les acteurs de terrain, présenter un programme de sensibilisation adressé aux jeunes, notamment aux étudiants.
4. Veiller à ce que la dimension de genre soit prise en compte dans les différentes décisions communales (aménagement des espaces publics, activités communales, budget, engagement et formation du personnel, etc.).

2 ...vivant dans un habitat agréable et stimulant

L'environnement et l'aménagement du territoire dans lequel nous vivons sont des composantes importantes de notre bonheur.

2.1 Aménagement du territoire

Sur le plan urbanistique, notre commune est très variée : à côté des deux centres urbains, ayant chacun leur identité propre, on trouve des villages et des quartiers encore moins denses. Nous voulons préserver la diversité de notre ville et renforcer l'identité de chaque partie : maintenir la singularité des noyaux villageois d'une part, développer les centres urbains d'Ottignies et de Louvain La Neuve de l'autre et enfin assurer des connexions fluides entre ces différentes parties pour tous types d'usagers. Nous voulons accompagner le développement de notre territoire dans les principes de l'urbanisme durable.

L'aménagement du territoire est une thématique complexe qui impacte de nombreux domaines : la mobilité, le logement, l'environnement, l'énergie, mais aussi la localisation des équipements communaux – sportifs, scolaires, etc. Aussi, ECOLO entend aborder cette thématique de manière transversale, en créant des ponts avec les domaines proches.

Chaque choix que nous poserons lorsque nous serons confrontés à un projet d'aménagement se fera au regard de trois préoccupations :

- *Ce que nous considérons comme des **objectifs à atteindre** ou des défis à relever pour maintenir et augmenter notre qualité de vie en respectant celle des autres et de nos enfants ;*
- ***Les enjeux** que représentent les projets existants ou à venir dans notre ville et qui permettront d'atteindre nos objectifs ; suivant qu'ils permettent plus ou moins efficacement d'atteindre nos objectifs, ils seront jugés plus ou moins prioritaires ;*
- ***La méthode** ou la manière dont nous entendons mettre en œuvre nos projets.*

Nos objectifs à atteindre

1. **Rassembler, connecter, relier – faire de nos espaces publics des vrais espaces de vie.** Nous voulons favoriser la création d'espaces publics de rencontre de qualité, tant dans les grandes zones de développement qu'au sein de projets plus restreints de construction, de quartier ou de lotissement. Nous voulons qu'ils soient reliés au tissu urbain, végétalisés, piétons et différenciés selon leur implantation.
2. **Favoriser le lien social.** Nous voulons créer et développer les lieux de rencontre (maisons de quartiers, etc.) et réfléchir aux opportunités de localisation ou relocalisation des divers équipements communaux afin qu'ils participent de la manière la plus pertinente à la dynamique sociale.
3. **Créer des dynamiques intercommunales.** Nous voulons favoriser les approches concertées avec les communes voisines en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, etc.
4. **Protéger, renforcer, encourager le lien avec la nature.** Notre ville est riche en espaces verts qui répondent au besoin croissant de contact avec la nature et la vie sauvage, ainsi qu'à la nécessité de préserver la biodiversité. Nous voulons utiliser

toutes les opportunités que représente la nature pour améliorer notre cadre de vie. Nous voulons des vergers, des jardins partagés et des potagers communautaires car ils représentent autant d'espaces de rencontre et de cohésion qui tissent du lien social. Nous voulons intégrer une grande part de végétalisation dans les nouveaux projets de constructions, en favorisant les toitures et les façades végétalisées, en encourageant une gestion des jardins privés mais aussi en veillant à ce que la végétation structure les projets et les interactions entre eux. Nous voulons que celle-ci accompagne les cheminements cyclo-piétons et offre des lieux de rencontre, en visant la formation d'un véritable maillage vert (*) continu structurant tout le territoire, par la liaison des espaces végétalisés entre eux, notamment depuis la prairie Orban jusqu'au bois des rêves en passant par le centre d'Ottignies.

(*) un maillage vert désigne le fait de relier les espaces verts entre eux afin de créer des parcours continus et fluides pour la flore et la faune, mais aussi adaptés aux modes de déplacements dits doux, pour les promeneurs, les sportifs mais aussi les déplacements quotidiens, dans un but d'amélioration de la qualité de vie de tous.

5. **Maintenir et rénover notre patrimoine.** Nous voulons préserver les espaces et bâtiments existants qui sont de qualité et améliorer ceux qui le sont moins. Notre patrimoine, y compris contemporain, définit notre identité. Chaque projet sera évalué en tenant compte de la qualité ou du manque de qualité de la situation existante, du patrimoine perdu ou *a contrario* de l'apport d'un patrimoine nouveau par sa réalisation.
6. **Gérer parcimonieusement le sol.** Nous voulons réduire progressivement l'emprise des routes et des parkings en développant des solutions plus légères, qui consomment moins d'énergie grise, respectent le cycle de l'eau et laissent plus de place à l'animation sociale, à la nature ou simplement à des infrastructures manquantes (ex : logements, commerces, etc).
7. **Encourager toutes les formes de mixité.** Nous veillerons à privilégier la mixité fonctionnelle, soit la diversité des fonctions dans un même lieu, la diversité des types d'habitat, l'intégration des services de proximité tels les écoles, les administrations, les commerces de quartier, les espaces de co-working, les petites entreprises, l'artisanat, etc., ainsi que la diversité sociale, en visant l'accès au logement pour toutes les familles qui souhaitent vivre sur notre territoire. Nous voulons à cet effet créer de véritables zones/quartiers dédiés à l'habitat léger, ayant des règles urbanistiques propres.

Les enjeux prioritaires pour notre ville

Les enjeux que nous avons identifiés ci-après sont classés en fonction de leur degré de priorité à nos yeux. Une priorité élevée associée à une série d'enjeux ne veut toutefois pas nécessairement dire que ceux-ci seront mis en œuvre les premiers mais qu'ils disposent à nos yeux du plus grand potentiel pour atteindre les objectifs précités.

1. **Réorganiser l'urbanisme de la vallée de la Dyle,** particulièrement depuis la gare d'Ottignies jusqu'à celle de Mousty.

- a. **Réorganiser le centre d'Ottignies** et finaliser le schéma du centre d'Ottignies. Le centre d'Ottignies (Douaire, place du centre, Dyle, ancien site des Bétons Lemaire, etc.) est appelé à évoluer vers plus de qualité. Les « ateliers urbains » ont permis de rassembler citoyens, maîtres de l'ouvrage et politiques autour du projet de « Schéma général du centre d'Ottignies ». Nous veillerons à ce que les aspirations citoyennes mises en évidence lors de ces ateliers soient prises en compte tout au long du processus de réalisation, en portant une attention particulière à la création d'espaces publics fédérateurs et à la liaison du centre d'Ottignies à la gare et au centre de Louvain-la-Neuve. De nouveaux quartiers sont en effet en projet avec pour objectif de réhabiliter les sites en friche et les bâtiments désaffectés qui se situent à des emplacements stratégiques, à proximité de la gare et du centre-ville (site « Benelmat » et « Bétons Lemaire », terrains autour de la gare, etc.).
 - b. **Développer le quartier de la gare d'Ottignies** en accompagnant la réalisation du RER et en mettant en place les mesures du Schéma d'aménagement de la gare. En exécution du Masterplan réalisé pour le quartier de la Gare d'Ottignies, définir les plans d'aménagements, en concertation avec les habitants du quartier et les usagers de la gare. Utiliser intelligemment toutes les potentialités de ce quartier pour ses habitants actuels et futurs, pour les titulaires futurs des emplois générés, les navetteurs, les voyageurs en transit, etc. Promouvoir la densité et la mixité, la création de logements écologiques et sociaux, de bureaux et de bureaux partagés, de commerces et de services de proximité, d'espaces verts et de rencontre, ainsi que la qualité esthétique.
- 2. Faire de la Dyle et ses abords un véritable espace public.** Encourager le développement d'un projet d'aménagement des « berges de la Dyle », conçu comme un véritable espace public de qualité, incluant des liaisons piétonnes et cyclables, mais aussi de nombreux points d'arrêts pour favoriser la rencontre et le développement de toutes sortes d'activités locales. Ce parcours le long de l'eau aura une fonction pratique et structurante (liaison facile et plate « au fil de l'eau » pour les usagers des modes doux), une fonction environnementale (liaison écologique), de lien social (espace public convivial de promenade et de rencontre), paysagère, économique (activités locales, artisanat, ...) et symbolique (la rivière étant le moteur historique des activités pré-industrielles dans la vallée de la Dyle et plus particulièrement à Ottignies). Ce projet permettrait également à plus long terme de créer une liaison par « mode doux » entre Ottignies et les communes avoisinantes (Wavre et Court-Saint-Etienne). En effet, quoi de plus pertinent que de fonder la mobilité douce sur le trajet emprunté par l'eau, soit celui qui demande le moins d'énergie et relie logiquement entre eux tous les centres qui se sont développés à proximité de l'eau ?
- 3. Organiser les dernières étapes de l'aménagement de Louvain-la-Neuve**
- a. Créer, en collaboration avec l'UCL, un nouveau quartier d'une trentaine d'hectares au nord du quartier de Lauzelle (Athéna), à l'orée du bois et en connexion avec le centre-ville. Il s'agit du projet le plus important actuellement à l'étude et nous voulons en faire un quartier modèle sur le plan environnemental et social, en faisant notamment appel aux principes

innovants du *Community Land Trust*.

- b. Créer une réflexion d'ensemble structurée grâce à l'élaboration du SOL (Schéma d'orientation local) prévu sur l'ensemble de la zone située autour de la gare et de l'Esplanade. Il s'agit d'envisager autre chose qu'une simple extension d'un centre commercial, soit un projet mixte, ouvert sur l'espace public, qui rassemble et relie et non une « boîte à chaussure ».
- c. Encadrer les autres grands projets en cours : exploitation du nouveau parking RER, création du quartier Courbevoie, finalisation du CBTC, etc.
- d. Renforcer le rôle du lac de Louvain-la-Neuve dans la ville. Le lier à toutes les zones vertes attenantes et à tous les quartiers ; lui assurer aussi un rôle pédagogique.
- e. Réussir un projet de piscine plus économe en énergie. Ce projet est une opportunité pour repenser fondamentalement la mobilité dans les quartiers de l'Hocaille et du Blocry.

Notre méthode

Aujourd'hui, les objectifs et les enjeux ne sont plus les seuls paramètres à prendre en compte dans l'aménagement du territoire. La manière avec laquelle nous voulons atteindre ces objectifs et les principes que nous voulons respecter pour les atteindre sont devenus aussi importants. Nous ne pouvons pas non plus ignorer les limites de nos capacités à les financer.

1. **“Construire ensemble” et favoriser la participation de public à l'élaboration des projets.** L'heure est à la prise en compte des aspirations des habitants, aux réflexions concertées sur la ville dont nous rêvons en nous appuyant tant sur le développement d'une identité locale que sur les enjeux du territoire et les objectifs que nous voulons atteindre. Grâce à un travail concerté de la Ville avec ses habitants, la vision de ce que nous désirons comme territoire se verra renforcée et pourra mieux s'imposer aux acteurs visant un intérêt particulier que sont les promoteurs immobiliers.
2. **Financer :** Il s'agit également de trouver ensemble les moyens de financer les projets sur notre territoire, notamment en renforçant les mécanismes de charges d'urbanisme, en élaborant une programmation raisonnable des investissements, en inventant de nouvelles solutions financières, etc.

2.2 Logement

La diversité et la qualité des services offerts à Ottignies-Louvain-la-Neuve de même que sa situation géographique centrale confèrent à notre ville une très grande attractivité. Les enfants des habitants actuels veulent souvent rester dans cette commune où ils se sentent bien et de nouveaux habitants souhaitent également s'y installer. En conséquence, on constate une forte demande de logements... ce qui fait monter les prix. Ces prochaines années, il ne s'agira pas seulement d'accueillir « quantitativement » un nombre important de nouveaux habitants, mais aussi de répondre à leurs besoins variés et spécifiques, tout en conservant l'identité de notre territoire et sa grande qualité.

Les enjeux prioritaires de la politique du logement sont pour nous:

- **Créer des logements pour tous les budgets.** *Les loyers comme les prix d'achat des logements sont très supérieurs à la moyenne. Il est donc prioritaire de continuer à créer des logements publics afin de répondre aux besoins de logements locatifs bon marché. Mais ceux-ci ne doivent pas représenter l'unique offre de logements à prix modérés et il convient de développer de nouvelles formes d'accession à la propriété à prix modérés en développant notamment la formule innovante du Community Land Trust (CLT) ;*
- **Créer des logements pour tous les âges.** *Notre ville attire aussi bien des jeunes qui terminent leurs études que des ménages avec des enfants parfois nombreux, des personnes isolées, des familles monoparentales ou encore des seniors. Chaque type de population présente des besoins spécifiques concernant les logements eux-mêmes (dimension, accessibilité, prix) mais aussi les équipements et services de proximité. Ces besoins doivent évidemment être pris en compte ;*
- **Créer des logements qui tiennent compte des enjeux actuels,** *qu'ils soient énergétiques (croissance des prix des énergies), climatiques (diminution des émissions de CO₂), liés à la qualité du cadre de vie (espaces publics, mobilité) ou de l'environnement (eau, bruit, pollutions, etc.)*

Nos propositions

1. Remodeler les normes urbanistiques de façon à favoriser les petites parcelles (moins chères) et à permettre la requalification des logements trop grands en plusieurs logements. Continuer toutefois à appliquer l'interdiction de transformer des maisons unifamiliales en kots à Louvain-la-Neuve.
2. Maintenir le taux de 10 % de logements publics sur notre territoire, en participant à la création de logements publics (sociaux ou moyens).
3. Favoriser le développement de types d'habitat variés. Outre les villas ou appartements, imposer un certain pourcentage de petites maisons abordables dans les projets de nouveau quartier, de lotissement et de rénovation. Encourager l'application du concept de logement "adaptable" en fonction des besoins de ses occupants.
4. Soutenir les initiatives d'habitat groupé, intergénérationnel, kangourou, solidaire, etc., en facilitant les démarches administratives. Soutenir également le développement du *Community Land Trust* récemment créé, dispositif permettant d'acquérir un logement à un prix inférieur à celui du marché, notamment en limitant les plus-values à la

revente.

5. Favoriser la diversité de l'habitat en veillant à accueillir des habitats de type alternatif qui correspondent à une société en transition (habitats légers, intergénérationnels, *tiny house*, habitats groupés, etc.), et pour ce faire identifier des terrains qui pourraient y être consacrés.
6. Continuer à appliquer la taxe sur les logements inoccupés comme moyen de pression sur les propriétaires pour faire rentrer les logements inoccupés dans le circuit locatif.
7. Créer des quartiers durables structurés en fonction de l'accessibilité à pied aux services de proximité (crèches, écoles maternelles, petits commerces, antennes administratives ou de santé, etc.). Intégrer ces quartiers dans un tissu urbanistique mixte dans lequel on trouverait des espaces publics, des espaces verts, des petites entreprises et des services. Y soutenir les projets d'initiative citoyenne qui génèrent du lien social tels que des potagers collectifs ou des coins de jeux.
8. Susciter et soutenir les projets expérimentaux d'habitat à très faible empreinte écologique et à prix de revient très bas pour l'habitant comme pour la collectivité : logements de petite taille, habitat passif ou à énergie positive, utilisant des matériaux locaux et naturels, auto-construction, récupération des eaux et épuration individuelle, etc.
9. Mettre à contribution le secteur privé (promoteurs) pour la production de logements publics.
10. Favoriser les initiatives de type « priorité au logement » (*housing first*) pour l'intégration des personnes sans abris.

2.3 Mobilité

La mobilité est un enjeu d'importance croissante. Nous pensons toutefois que les problèmes qui y sont liés vont progressivement changer de nature.

Aujourd'hui, la question la plus apparente, outre la sécurité routière, est celle des encombrements. Cette question dépasse cependant très largement notre commune. Elle touche en réalité tout le Brabant wallon, où l'on constate un engorgement croissant des principales liaisons routières mais aussi des transports en commun. Si la voiture représente 71% des déplacements en Wallonie¹, l'engorgement du réseau routier est le symptôme de l'urbanisation du Brabant wallon mais aussi la conséquence d'un mode de vie de plus en plus consumériste. Le Plan de mobilité provincial montrait qu'à l'horizon 2030 la population du Brabant wallon augmenterait de 25% et les déplacements de 43%. Même avec une politique de mobilité durable hyper volontariste, qui constitue notre objectif, la part modale de la voiture devrait croître encore selon les experts. Par ailleurs, le développement de l'e-commerce entraîne un accroissement inquiétant du transport par camions et camionnettes. Ottignies-Louvain-la-Neuve est traversée par des infrastructures de communication importantes qui non seulement commencent à saturer en heure de pointe, mais qui de plus posent des problèmes

¹ Enquête fédérale BELDAM 2012

d'intégration dans le tissu bâti. Les améliorations recommandées par le Plan communal de mobilité de 2003 ont été réalisées, même si certaines grosses infrastructures, dépendant de la Région wallonne, sont toujours en attente.

Demain, la mobilité va progressivement devenir une question de plus en plus sociale. Si l'augmentation du prix des carburants devient réalité, des problèmes croissants se poseront pour les personnes aux revenus les plus faibles, qui risquent de se trouver marginalisés s'ils n'ont pas accès aux emplois et aux services par des moyens de transport bon marché : mobilité active (marche, vélo) et transports publics. La protection de l'environnement et la diminution des émissions de CO2 plaident également pour ces modes de déplacements. En effet, le transport est responsable d'un quart de nos émissions des gaz à effet de serre en Wallonie et constitue pratiquement le seul secteur où les émissions annuelles ont augmentées par rapport à 1990 (seuil de référence du protocole de Kyoto).

Nos propositions

Informier et sensibiliser

1. Développer une dynamique participative pour impliquer et conscientiser les usagers à une nécessaire évolution de nos pratiques. La mobilité est en effet l'affaire de tous. C'est donc ensemble qu'il faut définir les moyens de lutter contre l'envahissement par la voiture. Le taux de motorisation de notre Ville est significativement plus bas que la moyenne régionale et provinciale et doit le rester. La recette est connue : limiter la vitesse et le parking; favoriser l'offre alternative en modes actifs et en transports en commun; travailler sur les mentalités et sensibiliser aux autres modes de transport. Pourquoi ne pas aller jusqu'à interdire localement la publicité pour les voitures ?

Réduire le besoin en déplacement en voitures

2. Réduire les besoins de déplacement notamment en réservant les espaces proches des gares et des nœuds de transport en commun aux bureaux, administrations et services qui génèrent des déplacements importants (travailleurs, clients). Envisager encore plus l'aménagement du territoire sous l'angle de la mixité des fonctions, en optimisant leurs répartitions sur le territoire.
3. Organiser les quartiers à construire (Bétons Lemaire, Samaya, Courbevoie, Athéna...) de façon compacte. Structurer les quartiers existants de manière à favoriser la marche et le vélo ainsi que de manière à rendre possible et rentable la desserte par les transports en commun. Créer des liaisons pour les modes doux entre les nouveaux quartiers et le tissu existant.
4. Actualiser le plan de mobilité sur l'ensemble du territoire communal et prendre en compte la dimension supracommunale. Y inclure un maillage bleu et un maillage vert qui devront permettre de relier les quartiers entre eux et de favoriser un autre type de mobilité, intégrée au territoire, structurant ce dernier, assurant une plus grande cohérence entre les projets et renforçant la mobilité active

Soutenir le développement des alternatives à la voiture

5. Renforcer l'atout extraordinaire de l'existence de trois gares sur notre territoire. Apporter une attention particulière à la rénovation de la gare d'Ottignies, pour s'assurer que les fonctionnalités et le confort des usagers demeurent la priorité du projet – avec pour ambition d'améliorer l'intermodalité et d'y consacrer de nouvelles fonctions et services afin de renforcer ce pôle multimodal. Suivre attentivement l'adaptation de la gare de Louvain-la-Neuve à l'offre RER, le développement du Park & Ride et l'amélioration nécessaire de la connexion avec la gare de bus dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'orientation local (SOL) décidé sur l'ensemble de cette zone. Saisir l'opportunité que constituent les projets de réaménagement autour de la rue du Monument et les évolutions futures des sites Bétons Lemaire et CP Bourg pour améliorer le service et l'offre à l'arrêt de Mousty.
6. Renforcer l'offre de transport en commun et de transport scolaire. Les proxibus - telle la ligne 205 développée avec les communes de Mont-St-Guibert et de Chastre qui est un succès - sont des formules qui permettent à une ville comme la nôtre de soutenir et d'orienter le développement de l'offre en matière de transports en commun. Il faudra chercher à multiplier ces expériences positives et continuer à inciter les entreprises à participer au développement de la desserte en transport en commun du parc scientifique. Dans l'aménagement des voiries et particulièrement des carrefours il faudra, dans la mesure du possible, offrir un avantage aux bus par rapport au trafic automobile.
7. Réaménager voire déplacer les deux gares de bus présentes sur notre territoire. Celle de Louvain-la-Neuve devra être mieux articulée avec la gare ferroviaire et le Park & Ride; celle d'Ottignies devra être singulièrement agrandie dans le cadre de la mise en oeuvre du Masterplan.
8. Négocier dans le but d'obtenir une plus grande amplitude en matière d'offre ferroviaire afin d'offrir une véritable alternative à la voiture - tant en ce qui concerne l'offre de trains en journée que l'offre en soirée. L'offre devrait croître dans les années à venir avec l'achèvement des travaux RER. Une meilleure desserte ferroviaire entraînera mécaniquement un accroissement de l'offre en bus.
9. Avoir constamment le souci du confort et de la sécurité des modes actifs : soigner la signalétique des pistes cyclables, les entretenir et les nettoyer régulièrement. Entretenir les trottoirs, les nettoyer, les élargir, améliorer et éclairer les passages piétons. Utiliser des outils participatif tel que Uello pour inventorier les problèmes que rencontre les cyclistes. Améliorer les dispositifs pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Éliminer les points durs pour les personnes handicapées, les poussettes, les vélos cargos, etc. Sécuriser les lieux de rencontre entre modes actifs et circulation automobile et en particulier, contrôler l'accès et le stationnement de véhicules sur le piétonnier de Louvain-la-Neuve. Privilégier les pistes cyclables en sites propres aux trottoirs mixtes quitte à réduire la largeur de la voiries dédiées à la voiture là où c'est possible. Veiller à la continuité des aménagements cyclables.
10. Améliorer et accroître les itinéraires cyclables pour en faire de véritables voies cyclables, en suivant les priorités établies par le Plan communal cyclable. Travailler les axes de rabattement vers les deux centres urbains et les gares, ainsi que les axes de transit (N4 et liaison avec Court-Saint-Etienne / Wavre) – et plus particulièrement

l'axe de transit dit des « Berges de la Dyle ». Penser à des itinéraires adaptés aux enfants. Mettre à l'étude un nouveau plan cyclable se situant dans la prolongation du plan actuel qui vient à échéance en 2020, afin de définir les priorités futures en matière d'infrastructures.

11. Accroître sensiblement l'offre en parkings pour vélo sécurisés. Un réseau de parkings collectifs sécurisés par contrôle d'accès stratégiquement positionné sur l'ensemble du territoire autour des points d'intérêts et dans les zones d'habitats denses permettrait de répondre à la problématique du vol de vélo, qui est un frein au développement de la cyclabilité.
12. Installer une flotte de vélos partagés en *free floating*, moins onéreuse que les dispositifs basés sur des bornes.
13. Analyser et défendre auprès des pouvoirs concernés une liaison cyclable express vers Bruxelles.
14. Organiser, conjointement à l'installation de dispositifs pour un parking vélo sécurisé, de covoiturage, de vélos et voitures partagés, de bornes de recharges électriques, d'emplacements taxis, etc, en connexion directe avec les arrêts de bus de manière à constituer de véritables pôles multimodaux².

Atténuer les impacts négatifs de la voiture

15. Mettre en place une zone 30 intégrale, soit fixer le 30 Km/h comme la norme dans les zones d'agglomération du territoire communal, avec des exceptions pour les axes de transit. Cette proposition se situe dans la prolongation des réflexions menées dans le cadre de l'actualisation du Plan communal de mobilité. Elle permettrait d'apaiser les zones d'habitat qui doivent être avant tout des lieux de vie.
16. Favoriser le covoiturage par l'installation de parkings spécifiques, notamment sur les sites potentiels identifiés par le Plan provincial de mobilité. Installer de nouvelles stations de voitures partagées. Encourager fortement l'usage et la pratique du covoiturage et de l'autopartage notamment en facilitant leur signalétique et en les plaçant à des endroits stratégiques.
17. Améliorer la mobilité alternative de et vers le parc scientifique en transport en commun, mode doux et solutions d'autopartage et de covoiturage. Concerter les analyses avec la Province et la Région notamment sur les accès au zoning via la RN4 et la RN25. Veillez à ce que chaque entreprise développe un plan de déplacement intégrant la problématique des modes doux et des transports en commun.
18. Modérer la création de voiries. En effet, agrandir ou construire plus de voiries a un impact sur le paysage (réduction de l'espace public et espace vert), sur l'environnement (pollution, imperméabilisation des surfaces, nuisances sonores...) et sur la qualité de vie. Il est cependant nécessaire de fluidifier le trafic dans la vallée

² (cfr les Mobi Punt en Flandres <http://mobipunt.be/>)

d'Ottignies en réalisant une meilleure connexion entre les deux versants de celle-ci.

19. Favoriser une concertation entre les acteurs associés à l'offre de parking en vue d'une mutualisation des ressources et d'une harmonisation des tarifs - plutôt qu'accroître continuellement le stationnement. Cela amènerait une forme d'apaisement général. L'offre est très abondante à Louvain-la-Neuve mais les divers gisements de parkings sont gérés indépendamment les uns des autres, ce qui entraîne une pression sur les quelques places gratuites.
20. Favoriser le développement d'une solution de parking en ouvrage plutôt qu'enterré, tant dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma directeur du centre d'Ottignies que dans celui du Masterplan de la gare, en accord avec les principes du développement durable.
21. Adapter régulièrement les dispositifs des zones bleues pour permettre une adéquation entre l'objectif, c'est-à-dire lutter contre les voitures ventouses, et ses effets concrets.

2.4 Energie

Sans énergie, pas de fonctionnement social, pas de vie. Par ailleurs, un excès de consommation d'énergie fossile ou fissile est une calamité pour les générations futures, tant à cause de l'épuisement des ressources que de l'effet de serre. Par respect pour les humains qui nous suivront, nous devons réduire notre consommation et changer notre manière de produire l'énergie.

Nous voulons mettre à profit les six prochaines années pour contribuer au changement des mentalités et commencer à révolutionner notre manière de vivre qui, dans dix ans, commencera vraiment à être soumise à la pression de la raréfaction des ressources.

Le cap de la Convention des Maires (signée par la Ville en 2016) est la réduction de 40% de la production de CO₂ à l'horizon 2030. A cela s'ajoute un objectif plus ambitieux encore de neutralité carbone à l'horizon 2050 (objectif de l'UE, de la Région et de la Ville).

Pour atteindre ces deux objectifs, l'ensemble des domaines connexes (aménagement du territoire, mobilité, environnement ..) doivent être concernés. Les choix réfléchis et initiatives de la Ville doivent être guidés par les principes suivants : éviter de prendre des décisions qui mènent à augmenter les consommations et prendre des décisions permettant de réduire ces consommations chaque fois que cela est possible.

Ces principes doivent en priorité être appliqués dans quatre domaines : le bâtiment, la mobilité, la consommation de biens et l'administration communale. Mais il faut également des actions transversales.

Nos propositions

... transversales

1. Poursuivre les plateformes d'achats groupés qui avaient été mises en place pour les achats de gaz et d'électricité et auquel le taux de participation de notre commune était élevé. Nous voudrions étendre ces plateformes d'achats groupés initiés par la

Ville à d'autres types de produits (conseil et assistance en énergie, photovoltaïque, isolation, bois, pellets, ..), ce qui permet également une sensibilisation aux types de produits, aux critères de choix d'achat de ces produits.

2. Poursuivre le plan d'action de la Convention des Maires qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 et y consacrer les moyens nécessaires.
3. Entamer la sensibilisation régulière des plus jeunes à cette matière au sein des écoles, renforcer l'éducation sur les thèmes de l'énergie.

... dans le domaine d'action de l'administration communale

4. Être très rigoureux lors de l'octroi des permis d'urbanisme (particulièrement en matière de rénovation) en ce qui concerne la localisation et l'implantation mais surtout en matière de performances énergétiques.
5. Continuer à appliquer des objectifs ambitieux en matière de critères PEB dans la construction et la rénovation du patrimoine de la Ville. Développer une stratégie forte en matière d'énergie, tout en continuant les efforts déjà consentis dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. L'autorité publique a un rôle d'exemplarité à jouer.
6. Soutenir l'administration et développer une stratégie plus forte en ce qui concerne la consommation énergétique de la Ville en changeant de fournisseurs d'énergies et en optant pour des fournisseurs plus verts et mieux classés.
7. Éclairer mieux et de manière réfléchie en optant pour une diminution de l'intensité lumineuse ou la gradation en continu de celle-ci (dimming). Continuer à inciter le gestionnaire du réseau d'éclairage public à mettre en place des moyens pour arriver à réduire la consommation (Led, diming automatique, ..).
8. Développer un plan de rénovation de toutes les toitures afin de pouvoir y implanter des panneaux photovoltaïque.
9. Renforcer les partenariats en vue de développer les énergies renouvelables sur notre territoire (éolien, biomasse, ..)

... dans le domaine de la mobilité

10. Encourager la mobilité douce pour les faibles distances, l'usage du bus, le covoiturage, l'autopartage.
11. Inciter le développement rapide des véhicules électriques et d'autres modes de propulsion (gaz naturel comprimé, hybrides, etc.). Donner l'exemple et servir de laboratoire pour l'usage de ces nouveaux véhicules « verts », dans le cadre des engagements de la Convention des Maires en termes d'émission de CO2, en s'équipant de voitures légères et de vélos électriques
12. Déployer peu à peu un réseau de bornes de rechargement électrique (pour tout véhicule - automobile, vélo, trottinette,...) sur l'espace public (voire les subsidier) en concertation avec l'UCL, renouveler progressivement le parc automobile de la Ville et y ajouter des vélos (électriques ou non).

... dans le domaine de la consommation de biens

13. Associer la commune et l'UCL pour développer un pôle d'études et de compétitivité sur la réutilisation et le recyclage des biens qui sont défectueux ou qui ne sont plus utilisés (voir le chapitre « Economie »). Développer l'accès aux initiatives de type "repair café".

14. Inclure dans les marchés communaux des exigences de durée de vie (donc de garantie) et, si possible, de réparabilité.
15. Soutenir toute initiative favorisant les circuits courts et la consommation de produits agricoles locaux, plus favorables à la modération énergétique.

2.5. Environnement

Notre environnement continue à se détériorer dans de nombreux domaines : la perte de biodiversité s'accélère, les émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter dans certains secteurs (en particulier le transport), les nuisances sonores sont plus prégnantes que jamais, l'effet sur la santé des particules fines dans l'air préoccupe de plus en plus le monde médical et les citoyens... Par ailleurs, l'environnement a souvent été perçu comme un puits de ressources sans fond. Aujourd'hui, l'humanité touche aux limites de la planète : nous entamons notre capital environnemental et les générations futures disposeront de moins de ressources pour satisfaire leurs besoins. ECOLO veut mettre un terme à cette hémorragie et promouvoir la durabilité forte.

Pour ECOLO, il est essentiel d'atteindre la conservation de notre patrimoine naturel, le maintien de la biodiversité et l'amélioration de la santé par l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Une grande part de la population partage ces trois objectifs et la commune a la possibilité, la responsabilité d'inciter et d'aider les habitants à être les acteurs de la restauration de leur environnement, qu'ils habitent dans des quartiers urbains ou des villages ruraux. Cette participation doit s'accompagner d'une meilleure sensibilisation, d'un meilleur accès de chacun aux informations environnementales de son quartier, de son village, de son cadre de vie. L'amélioration de ce cadre local en sera renforcée et accélérée, ce qui permettra de diminuer l'impact d'un environnement de qualité moindre sur la santé.

Cette implication du citoyen dans la préservation de son environnement a aussi une facette sociale non négligeable, tant il est fréquent que les personnes les plus défavorisées économiquement vivent dans les environnements les plus dégradés. Il est primordial de garantir à chacun le droit à un environnement sain et serein.

Nos propositions

“Zéro phyto”

1. Intensifier la dynamique « zéro pesticides » en incitant les habitants, les entreprises, les commerces ou toute autre structure présente sur notre territoire à ne plus utiliser de pesticides sur les espaces dont il a la responsabilité, avec comme objectif de devenir une ville totalement « zéro pesticides », y compris dans les espaces privés.
2. En ce qui concerne nos cimetières : poursuivre la dynamique associée au label « Cimetière nature » en réintroduisant de la biodiversité dans les cimetières ; repenser la configuration des cimetières et des dalles funéraires afin d'en faciliter l'entretien naturel ; soutenir l'humusation.

3. Prendre des mesures de protection (haies, bandes herbeuses non pulvérisées) à proximité directe des écoles entourées de champs et dont les élèves sont potentiellement exposés à des pulvérisations de pesticides.
4. Sensibiliser les agriculteurs aux problématiques liées aux fertilisants chimiques, aux cultures OGM ainsi qu'aux protections naturelles contre les coulées boueuses.

Patrimoine naturel et biodiversité

5. Maintenir la protection de toutes les zones d'intérêt biologique présentes sur notre territoire, y compris celles pouvant être menacées par des projets immobiliers de grande ampleur.
6. Continuer à organiser et promouvoir des actions de valorisation de notre patrimoine naturel, en poursuivant la mise en valeur des bois communaux (bois du Buston et de l'Escavée) ainsi que la protection de la Cressonnière de Pinchart et de nos cours d'eau.
7. Poursuivre la lutte contre les espèces végétales invasives (telles la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya à titre d'exemples).
8. Promouvoir l'adoption par les citoyens d'espaces verts publics dans le cadre du projet « J'adopte un espace vert ».
9. Encourager le développement des potagers collectifs.
10. Intensifier les actions dans le cadre de notre participation au Contrat de Rivière Dyle-Gette. Associer les citoyens au retour d'une Dyle propre et avenante dans la ville.
11. Réaliser tout au long de la mandature un tableau de bord de l'environnement local et le rendre accessible au public.

Gestion des déchets et propreté publique

12. Mettre sur pied un plan d'action pour arriver au "zéro déchet" tant au niveau des pratiques de l'administration communale et des citoyens que de celles des commerces et entreprises. Favoriser également l'économie circulaire (les déchets des uns servant de matière première aux autres) au niveau local.
13. Améliorer le tri des déchets en continuant à sensibiliser les citoyens à l'importance de faire sortir des poubelles "tout-venant" (sac jaune) tout ce qui peut être recyclé et fait l'objet d'une collecte spécifique (papier / carton, PMC, matières organiques) et en optimisant les conditions de collecte de ces déchets recyclables. Viser un objectif de production de déchets tout-venant limitée à 100 kg par an par habitant. Pour ce faire, passer aux poubelles à puce (facturation au poids réel des déchets produits par chaque ménage).
14. Mieux sanctionner les incivilités et les infractions environnementales et disposer, pour ce faire, de plus d'agents constatateurs.

15. Continuer à sensibiliser sur la nécessaire implication de tous (citoyens, écoles, étudiants, clubs sportifs, commerçants, mouvements de jeunesse, etc.) pour améliorer la propreté publique sur l'ensemble de notre territoire.

Ondes, bruit, marchés publics, obsolescence programmée, comportements éco-citoyens

16. Mettre à jour annuellement tant la cartographie des antennes GSM présentes sur notre territoire que les chiffres liés à leurs émissions respectives et permettre à tous les citoyens d'avoir accès à ces informations.
17. Analyser de façon globale la qualité sonore dans la commune, et répertorier les zones calmes et les zones plus bruyantes.
18. Montrer l'exemple au sein des services communaux et lors de l'élaboration des marchés publics en intégrant davantage de contraintes environnementales dans les pratiques des services communaux et lors de l'élaboration des marchés publics.
19. Mener des actions de sensibilisation à l'obsolescence des biens de consommation et valoriser les projets invitant à donner une seconde vie aux objets dont on souhaite se séparer (renforcer le projet Ressourcerie de la Dyle, valoriser les projets de « donnerie » et de réutilisation des objets).
20. Mettre sur pied un système de primes pour l'adoption de comportements éco-citoyens (usage de langes lavables ou de vélos électriques, placement de toilettes sèches lors de festivals...).
21. Favoriser l'installation de toilettes sèches.

Bien-être animal

22. Mettre en place des campagnes d'information vers les particuliers pour prévenir de certaines situations évitables : chats errants et chiens non attachés, portées non désirées, abandons, maltraitance par négligence, nourriture distribuée aux canards, respect de la propreté publique (crottes de chien), etc. Poursuivre également le soutien financier apporté pour la stérilisation des chats errants.
23. Définir avec les différents acteurs (associations, vétérinaires, police, services communaux) leurs rôles respectifs et communiquer de façon claire à ce propos pour que chaque citoyen connaisse la procédure à suivre en cas de chat errant à stériliser, de découverte d'un animal blessé ou mort, ou d'un animal errant.

3 ...intégré dans la société et le monde

3.1 Enseignement

Si la plupart des impulsions, orientations et décisions en matière d'enseignement sont prises au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ex-Communauté française), le niveau communal dispose de leviers susceptibles de mettre en évidence ce qu'ECOLO propose pour l'école. Nous veillerons à collaborer et à impliquer les écoles de tous niveaux (enseignement secondaire, professionnel, hautes écoles, de promotion sociale, cours du soir, université, etc.) dans les processus de participation et de mise en place de projets, selon l'approche gagnant-gagnant et l'échange d'expériences.

Quand on parle d'enseignement au niveau communal, il convient de distinguer deux champs d'action, même si ceux-ci sont indéniablement liés entre eux. Il y a, d'une part, tout ce qu'une commune peut initier via les écoles dont elle est le pouvoir organisateur (PO) et donc le responsable et, d'autre part, tout ce qu'un échevin peut impulser en tant qu'échevin de l'enseignement, en particulier pour favoriser les collaborations entre les écoles des différents réseaux.

L'école est le reflet de la société mais, pour ECOLO, elle doit surtout être un levier essentiel pour changer la société en profondeur : elle assure en effet un rôle fondamental de transmission entre générations et de réinvention culturelle. En outre, elle a entre autres pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre ainsi notre monde plus juste. Si les différentes étapes de la scolarité obligatoire sont autant de paliers vers l'émancipation, cette dernière sera, pour ECOLO, autant sociale que personnelle, environnementale, citoyenne et culturelle.

Nos propositions

1. Lutter contre les inégalités scolaires. L'aide aux enfants en difficultés et la lutte contre l'échec scolaire resteront prioritaires dans nos écoles communales. Avec entre autres la poursuite de la collaboration avec les partenaires extérieurs que sont les écoles de devoir, les maisons de quartier ou l'aide en milieu ouvert (AMO). La formation des bénévoles en écoles de devoir et les partenariats avec des ateliers créatifs font aussi partie du projet, qui pourrait être étendu aux besoins des écoles secondaires. Dans ce cadre, le rôle de coordinateur pédagogique des chefs d'établissement est primordial. Une précieuse aide administrative leur a été apportée, les déchargeant ainsi d'une partie du travail de gestion. Une attention particulière sera accordée à la formation de ce personnel, tant au niveau administratif qu'au niveau déontologique.
2. Promouvoir l'école comme lieu d'ouverture en favorisant les partenariats. L'ouverture de l'école sur l'extérieur peut encore s'intensifier. Des rencontres avec des parents dans le cadre des cours sont des occasions d'échanges de savoir. La collaboration plus étroite avec les clubs sportifs locaux et avec le tissu socio-économique local vise à valoriser notre patrimoine. Les initiatives culturelles existantes (Biennale, théâtre à l'école, visites en bibliothèque, etc.) continueront à être développées.
3. Encourager les collaborations entre tous les réseaux. La formation et la sensibilisation des enfants à la citoyenneté, à la diversité, aux droits des personnes,

à l'actualité, à l'environnement, au développement durable et aux échanges Nord-Sud seront encouragés dans tous les réseaux. Dans cet esprit, le projet pédagogique inter-réseaux qu'est le Conseil communal des enfants continuera à être amélioré et encadré par de vrais professionnels. La collaboration entre les réseaux doit être envisagée partout où cela est possible, en mutualisant les infrastructures, les offres de service, les temps de formation.

4. Mettre l'accent sur certaines méthodes et contenus d'apprentissage. Les pédagogies actives sont privilégiées dans le projet pédagogique de toutes les écoles communales. Une collaboration constructive entre les chefs d'école et le Service enseignement de la Ville favorise le partage des outils et des expériences de pédagogie active. Si l'ouverture aux techniques liées à l'information et à la communication (informatique, internet) est un élément important de l'apprentissage, il est primordial d'insister surtout sur leur utilisation adéquate et ce, avec un soutien efficace du personnel communal. Un autre aspect important concerne l'apprentissage des langues pour lequel doit être favorisée la mise en place d'un éveil aux langues dès la maternelle pour les écoles qui le souhaitent. Pour la poursuite d'un enseignement de qualité, les formations continuées des enseignants seront encouragées par l'élaboration de plans de formation et l'organisation d'un système de remplacements. Notre ville continuera à être à la pointe des nouveautés pédagogiques et à développer des projets allant dans ce sens, à l'image par exemple du projet "Le Bois de l'Escavée", unique en Fédération Wallonie-Bruxelles, un outil pédagogique exceptionnel visant à établir des liens forts avec la nature pour les élèves des classes de maternelle et primaire.
5. Continuer à améliorer la qualité et la performance énergétique des bâtiments scolaires. La qualité des bâtiments scolaires a une grande influence sur la qualité du travail qui s'y réalise. Il importe de leur consacrer les moyens nécessaires, spécialement en ce qui concerne la performance énergétique, le nombre et la qualité des installations sanitaires. Veiller à la qualité de l'air dans les classes, limiter la surchauffe, chercher à bénéficier au maximum de la lumière naturelle.
6. Poursuivre la politique de développement durable à l'école. Il faut continuer à réduire l'empreinte écologique de nos écoles communales et induire encore davantage de comportements écologiques (économie d'énergie, tri des déchets, produits respectueux de l'environnement, potagers bio, ateliers cuisine, ...). Les mesures en faveur d'une mobilité douce et la fourniture de repas équilibrés, sains et de qualité dans les cantines sont deux éléments-clés d'une politique scolaire, dans lesquels l'ensemble du personnel est impliqué, notamment par le biais de formations.
7. Continuer à coordonner les activités extra-scolaires organisées sur le territoire communal. Il faut organiser les déplacements vers ces activités d'une manière collective et rationnelle et ne pas réserver cet accueil aux seuls enfants de parents qui ont un emploi. La participation financière doit être accessible à tous, modulable en fonction du nombre d'enfants et des revenus familiaux. Le soutien aux écoles de devoirs doit également être poursuivi.
8. Veiller à améliorer les infrastructures scolaires par la mise en place de nouvelles classes - voire d'une nouvelle école - et de nouveaux espaces de psychomotricité là où ils sont insuffisants.

9. Réaliser en coopération avec les différentes écoles de la commune une réflexion de fond sur l'organisation de la continuité entre le primaire et les 3 premières années du secondaire afin d'accompagner au mieux le pacte d'excellence et d'en faire une réussite dans notre commune

3.2 Culture

Une culture pour tous, par tous.

La culture est une richesse aux facettes multiples qui nous permet de donner du sens (aux univers qui nous entourent et à notre existence), qui nous permet de nous exprimer et d'inventer nos vies. La culture est une découverte qui ne connaît jamais de fin, une rencontre, un partage. Dans une société démocratique, il est important que chaque citoyen puisse donner du sens afin de comprendre le monde. L'accès aux outils le permettant doit dès lors être garanti. Cette garantie offerte à chacun est une dimension prioritaire de la solidarité telle que nous la souhaitons au sein de notre ville.

Parmi la diversité des modes culturels, l'art est un moyen d'expression essentiel à notre démocratie. Il est un moteur de réflexion et de progrès. Il nourrit l'imaginaire et participe à la construction de chacune et de chacun.

ECOLO veut développer un accès à la culture qui soit tourné tant vers la "consommation" culturelle que vers la pratique active des arts par tous. Car la culture et l'art peuvent et doivent se vivre ! Permettre à chacun de s'ouvrir à divers univers créatifs mais aussi de pratiquer et d'expérimenter est important. L'éducation permanente et les actions collectives sont des portes d'entrée allant dans ce sens.

Nous souhaitons que chaque citoyen ait les meilleures chances de participer à la culture et de goûter au bonheur qu'elle offre. Elle contribue à la qualité de vie de façon tant individuelle que collective. Grâce à elle, nous nous enrichissons des diversités et des différences. ECOLO soutient pleinement la culture en tant qu'élément fondateur de cohésion sociale et d'intégration et souhaite promouvoir une culture plurielle permettant tant la construction des appartenances et la reconnaissance que l'échange, l'épanouissement et la liberté.

Nous rêvons d'une culture pour tous. D'une culture par tous.

Nos propositions

1. Continuer à investir dans la culture, en complémentarité avec les autres politiques et particulièrement le tourisme. La culture est un droit fondamental reconnu par notre constitution (art. 23, al. 3, 5°) et différents traités internationaux dont le PIDESC (art. 15) ainsi que par la déclaration de Fribourg³; elle est aussi un axe de développement stratégique qui fait d'Ottignies-Louvain-la-Neuve un moteur de production artistique et culturelle à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agira de maintenir l'équilibre entre une politique culturelle locale et le rayonnement du Pôle culturel couplé aux manifestations innovantes de plus grande envergure qui lui sont associés (comme la Biennale, le Prix Diagonale). Le développement du prix Victor Rossel de

³ Texte de 2007 relatif aux droits culturels : <http://droitsculturels.org/>

la bande dessinée et Louvain-les-Bulles sera poursuivi.

2. Mettre l'accent sur la culture participative, la culture pour tous. Stimuler les activités culturelles du monde associatif, favoriser l'organisation de manifestations de qualité à partir de l'initiative d'habitants (Fêtes de Wallonie, Trèfles à 5 feuilles, fêtes à Céroux, etc ...), favoriser les projets participatifs des acteurs culturels d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (Salon d'Hiver, Le village de la Nuit africaine...) : toutes ces démarches visent à mettre en avant les citoyens comme acteurs plutôt que consommateurs culturels.
3. Mettre sur pied des événements à dimension multiculturelle. 140 nationalités sont présentes sur le territoire communal. Il s'agit d'une extraordinaire opportunité. La Nuit africaine, qui réunit toutes les dynamiques multiculturelles en lien avec l'Afrique, doit nous inspirer pour créer des événements consacrés aux cultures de l'Asie, du monde latino-américain et arabo-musulman, en variant éventuellement les formes d'expressions artistiques, afin de célébrer et renforcer la multiculturalité.
4. Mettre sur pied des projets culturels nouveaux. Dans le domaine des arts plastiques, de nouveaux développements sont à envisager. La création d'une section « arts plastiques » à l'Académie intercommunale rencontrant des obstacles pour l'instant insurmontables, nous souhaitons être créatifs dans ce domaine en proposant l'implantation d'une section de l'AKDT de Libramont-Neufchâteau offrant des stages pour tous les publics des arts plastiques aux arts vivants en profitant de l'infrastructure de Louvain-la-Neuve durant les vacances. Le CEC des Ateliers d'Art de la Baraque est un bel exemple de collaboration entre le Centre Culturel, UCL-Culture et l'Académie. Il doit être encouragé à tenir son rôle d'accueil d'artistes et de lieu d'exposition.
5. Porter une attention particulière à l'activité culturelle au centre d'Ottignies. Vecteur d'animation et de dynamisme, l'activité culturelle pourrait contribuer à ramener une vie sociale en recul dans cette partie du territoire communal.
6. Imaginer de nouvelles dynamiques de développement et d'intégration des opportunités culturelles. À cet égard, l'arrivée du China Belgium Technological Centre représente une occasion de s'ouvrir à une culture étrangère multimillénaire. Nous souhaitons saisir cette opportunité.
7. Favoriser la synergie permanente entre les différents acteurs culturels. Un dialogue permanent entre les structures culturelles du secteur artistique comme de l'éducation permanente doit être favorisé.
8. Soutenir les différentes institutions culturelles d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Les institutions culturelles sont nombreuses. Elles seront soutenues comme suit :
 - Le Centre Culturel sera soutenu dans son projet de contrat programme et sa dotation sera indexée.
 - L'Atelier-Théâtre Jean Vilar sera accompagné dans son projet de rénovation. Un soutien financier ira croissant avec le déploiement du projet de centre d'art dramatique.
 - La phase suivante de la rénovation de la Ferme du Biéreau sera entamée.
 - Le Conseil du 7ème Art doit continuer à jouer son rôle de promotion d'un cinéma de qualité et de force de proposition participative dans le cadre du mécanisme de subsidiation de Cinéscope.

- La réorganisation de la Ferme de Douaire en fera, au centre d'Ottignies, un lieu de rencontre et de culture où cohabiteront harmonieusement la bibliothèque, la ludothèque, le Centre culturel, le cercle d'histoire et la philharmonie.
- Les bibliothèques et ludothèques publiques seront soutenues dans leurs synergies avec le Centre culturel et l'EPN (l'espace public numérique).

3.3 Sport

S'il est évidemment un des éléments fondamentaux en matière de promotion de la santé, le sport est également un vecteur essentiel de création de lien social. École de vie, lieu de rencontres, d'apprentissage de la diversité, de la différence, de l'esprit d'équipe et de l'effort collectif, le sport a des vertus que les pouvoirs publics se doivent de promouvoir, de défendre et de rendre accessibles à tous.

Ottignies-Louvain-la-Neuve accueille d'importantes infrastructures sportives publiques dont le Centre Sportif et les piscines de Blocry (copropriété de la Communauté française, de l'UCL et de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve), les infrastructures sportives et scolaires regroupées dans le cadre du Centre Sportif Local Intégré (CSLI⁴), le Centre ADEPS de Blocry, la piste VTT du Bois des Rêves, des espaces verts remarquables (Bois des Rêves et Bois de Lauzelle) attirant des promeneurs, ainsi que des infrastructures privées (Tennis Club du Parc⁵, Club Justine Henin⁶, etc.). En outre, grâce à la présence de l'UCL, les sportifs, de tous les niveaux, ont accès aux services des médecins de sport et de kinésiologie sportive de première qualité.

La création du CSLI en 2014 a été un pas important vers une gestion plus professionnelle et efficace des infrastructures sportives de la Commune et a permis également le développement d'une politique de sport plus structurée visant la participation d'un plus grand nombre d'habitants de tous les âges et niveaux physiques.

Les projets importants en cours (Piste d'athlétisme indoor au Blocry, une nouvelle piscine olympique au Blocry, terrains de Padel au CSLI, etc.) viendront étoffer l'offre sportive sur notre territoire d'ici 2021.

Notre ville est, ainsi, bien positionnée pour devenir le Pôle Sportif du Brabant Wallon (et un des principaux pôles au niveau Wallon) attirant autant des sportifs de haut niveau que des clubs et des activités sportives ouvertes à tous. ECOLO reconnaît autant l'impact positif de la réussite de nos sportifs locaux dans des compétitions provinciales, nationales et internationales (attraction des subsides, promotion d'une image positive de notre ville, effet d'entraînement sur les jeunes sportifs, etc.) que l'importance essentielle de la pratique sportive pour le bien-être de tous. Nous souhaitons que cette pratique continue à être adaptée à chaque âge et à tous niveaux.

L'enjeu prioritaire de la politique communale est donc d'assurer une gestion efficace et transparente des subsides communaux en faveur des infrastructures sportives et des clubs locaux afin de promouvoir la pratique du sport compétitif (amateur) et de rendre la pratique

⁴ <http://www.csli-olln.be/> Le CSLI gère les sites suivants : le centre sportif de la Plaine des Coquerées, le complexe sportif Jean Demeester, le Pôle sportif Baudouin1er, le Pôle sportif de Lauzelle (terrains de football du Royal Ottignies Stimont), le Pôle sportif de Limelette, les salles de sports des écoles communales de Blocry et de Lauzelle, et divers agoraspaces.

⁵ <http://www.leparc1348.be>

⁶ <http://www.clubjustinehenin.be>

sportive accessible au plus grand nombre, en soutenant un panel d'activités variées ouvertes à tous

Nos propositions

1. En consultation avec tous les acteurs sportifs (CSLI, CS Blocry, clubs sportifs, professionnels du sport, établissements scolaires et autorités publiques communales, provinciales et régionales) actifs sur notre territoire, développer et puis faire approuver, pour la fin 2019, par le Conseil Communal un « plan communal de sports - horizon 2030 ». Ce plan fournira un cadre structuré à long terme en ce qui concerne des priorités d'investissement et de développement des infrastructures sportives (prenant en compte l'émergence de nouvelles disciplines) ainsi que des critères de financement des clubs de sport par la Ville.
2. Instaurer un nouveau système plus transparent et stable (autant pour les finances communales que pour celles des clubs) en ce qui concerne l'allocation de subsides communaux en faveur des clubs et des actions (Pass Sports, des stages ouverts à tous, des journées d'initiation, etc.) sportives. Sur base des priorités énumérées dans le plan communal des sports horizon 2030, un appel à projets triennal sera lancé, pour la première fois mi-2019, invitant tous les clubs et associations sportifs à soumettre des demandes de financement sélectionnés sur base de critères objectifs (par exemple, évolution du nombre de nouveaux membres d'un club habitant la commune, etc.). Plus aucun subside ne sera alloué en dehors de ce cadre de plan triennal afin d'éviter l'éparpillement de ceux-ci.
3. Réfléchir à la possibilité de créer une « section sport » dans une école secondaire de la Ville (inspirée par le modèle de la section Humanités Danse au Lycée Martin V) afin de soutenir des élèves souhaitant poursuivre des études d'« Humanités sportives de haut niveau ».
4. Communiquer sur l'importance de faire du sport pour le bien-être et la santé notamment en soutenant des actions en partenariat avec des établissements scolaires et des clubs de la commune ou qui pratiquant du sport sur le territoire communal.
5. Soutenir les sportifs et équipes du territoire bien classés dans leur discipline afin de motiver d'autres habitants de pratique ce sport - inviter ces équipes et sportifs à participer à des moments d'initiation.
6. Poursuivre l'intégration des équipements sportifs scolaires dans le CSLI. L'objectif est d'utiliser au mieux et dans toute la mesure du possible les installations inoccupées en dehors des heures de classe.
7. Préserver l'esprit sportif et de fair-play dans les clubs pratiquant du sport sur le territoire communal et les clubs de la commune pratiquant leur sport sur des terrains en dehors de la commune

4 ...gérant ses biens de manière intelligente et durable

4.1 Alimentation et agriculture durable

Le retour vers une alimentation plus saine, respectueuse du goût et des saisons, de type biologique et en solidarité avec les producteurs locaux est une demande réaffirmée au sein de la population de notre commune. ECOLO reconnaît les effets bénéfiques sur la santé et l'environnement d'une réduction substantielle de la consommation de viande (notamment viande rouge et charcuteries) et de l'intérêt de l'adoption de régimes alimentaires allant vers une alimentation saine et de qualité. Cette « alimentation durable » peut prendre différentes formes qu'ECOLO veut encourager et développer pour permettre à chacun d'en bénéficier pleinement et à moindre coût. Nous utilisons un cahier des charges très précis à ce sujet pour la fourniture des repas dans les écoles communales et nous soutenons et encourageons les sept potagers collectifs implantés dans notre commune.

Nos propositions

1. Amplifier et mieux faire connaître les actions existantes, notamment les potagers collectifs, les points de dépôt de paniers bio, la plantation de vergers communs dans les espaces publics, les « incroyables comestibles » etc.
2. Encourager les agriculteurs locaux à passer à l'agriculture biologique, ou à tout le moins à une agriculture plus raisonnée, en limitant l'impact de l'agriculture trop intensive sur l'environnement, la biodiversité et la santé, et en favorisant le développement de la production locale de légumes et de fruits en circuits courts. Des échanges et des rencontres régulières avec les agriculteurs locaux, des discussions et un partage d'expériences sont souhaités dans le cadre d'un dialogue qui doit rester ouvert. Trouver avec eux un mécanisme pour les rendre partenaires d'un développement paysager des surfaces agricoles.
3. Encourager les agriculteurs locaux à utiliser les énergies renouvelables (panneaux solaires et éoliennes) et suivre de près l'avancement des recherches en matière de biométhanisation des effluents.
4. Faire du lobbying au niveau régional et fédéral pour libérer l'agriculture des pesticides chimiques.
5. Valoriser la production locale en soutenant les points de vente de produits locaux au niveau du bassin de vie.
6. Prévoir des espaces à cultiver dans les nouveaux lotissements et quartiers, en particulier dans les quartiers sociaux. Prévoir le développement d'une agriculture urbaine, y compris dans les appartements (cultures sur les terrasses, les balcons et les toits). Encourager le compostage intérieur.
7. Mettre des terres à disposition de jeunes agriculteurs pour faire du maraîchage et les aider à s'installer. Envisager la reconversion de terrains communaux ou privés et interroger notamment les paroisses ou autres propriétaires terriens pour savoir s'il existe des possibilités de récupérer des lopins de terres (1ha = 1 homme en

maraîchage).

8. Créer une halle accessible aux petits producteurs locaux et des lieux d'échange pour les paniers bio et autres produits locaux. Soutenir le four à pain de Louvain-la-Neuve pour la cuisson commune du pain, mais aussi comme lieu d'échange et de convivialité. Envisager la création d'une (ou de plusieurs) maison(s) de boulange.
9. Favoriser les initiatives de livraison ou de mise à disposition de produits bio, à bon prix, dans des quartiers moins favorisés ou éloignés.
10. Mettre en place la fourniture de repas bio/équitable dans les crèches communales et au CPAS (repas à domicile et Résidence du Moulin), en introduisant de manière progressive des produits issus de l'agriculture biologique et des produits locaux, en suivant l'exemple de ce qui a été fait pour les écoles communales et pour les crèches privées. Inciter au respect des recommandations de l'OMS en ce qui concerne la consommation des aliments (réduction de viande rouge, de sel, de sucre, etc.)
11. Multiplier des initiatives et rencontres telles que les bourses d'échange de semences et de plantes, favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de maraîchage et de conseils en matière de potager.
12. Prévoir des marchés publics qui facilitent le recours aux entrepreneurs locaux et privilégient l'économie sociale, en se basant sur la charte « Stop au dumping social et environnemental ».

4.2 Commerce et économie

La transition vers un nouveau type d'économie est en marche à tous les niveaux. Malgré son potentiel important (présence d'une université classée dans le top 200 mondial et d'un parc scientifique, éclosion d'entreprises développant de nouvelles technologies ou à forte intensité de connaissance), Ottignies-Louvain-la-Neuve reste trop peu visible comme pôle économique véhiculant un modèle de développement alternatif.

L'analyse des caractéristiques économiques d'Ottignies-Louvain-la-Neuve fait apparaître de nombreux atouts, parmi lesquels une population hautement qualifiée, la proximité d'une grande ville de niveau international, une bonne accessibilité, la présence d'une université et de divers centres de recherche et de services importants. Parmi ses faiblesses, on relèvera une économie de type trop « résidentiel » (basée sur la consommation), la présence d'une frange de la population peu qualifiée et en sous-emploi et l'absence d'un pôle de développement clairement identifié. Les risques pour l'avenir sont essentiellement l'augmentation du côté "ville-dortoir" avec l'arrivée du RER, le vieillissement de la population, la tendance vers une polarisation accrue de la société (inégalités de revenus) ayant un impact au niveau local et la croissance continue des prix de l'immobilier.

Notre commune héberge de nombreux commerces et activités économiques de types divers. Au cours de la dernière mandature, nous avons identifié trois changements importants dans ces domaines :

- le souhait des citoyens, exprimé clairement notamment lors de la consultation populaire de juin 2017 sur l'extension de L'esplanade, de disposer d'un paysage commercial privilégiant davantage le développement durable et n'incitant pas à la surconsommation

- l'émergence de nombreux commerces de proximité où l'on peut trouver des produits issus de l'agriculture biologique, des circuits courts et proposés dans une dynamique "zéro déchets"

- le lancement de nombreuses initiatives de transition qui ont pour but de resserrer les liens sociaux, de contribuer à la réalisation des objectifs de la COP21 et de créer des environnements de travail plus sereins (cafés citoyens et coopératives, potagers communautaires, épiceries proposant du vrac, voitures partagées et espaces de co-working, "bibliothèques d'objets", ...).

Ottignies-Louvain-la-Neuve a donc tout intérêt à définir un projet dynamique qui vise à développer une économie locale favorisant la création d'entreprises dont les activités cadrent avec la transition, encourageant la transition des entreprises existantes vers une meilleure efficacité énergétique ainsi qu'un commerce qui privilégie davantage le resserrement des liens sociaux. Les autorités auront le souci de la création d'emplois valorisants pour des personnes peu qualifiées, en partenariat avec le secteur privé, notamment en s'inspirant des Schémas communaux de développement commercial réalisés au sujet d'Ottignies (en 2011-2012) et de Louvain-la-Neuve (en 2016-2017).

Nos propositions

1. Développer des mesures diverses (allant de la fiscalité à l'accompagnement, à la communication...) pour soutenir le développement d'activités économiques et commerciales ayant un objectif sociétal en lien avec les objectifs de la COP21. Veiller également à donner un soutien aux ASBL et entreprises à finalité sociale tant au niveau des obligations financières et administratives que de la recherche de subsides disponibles à tous les niveaux.
2. Soutenir la mise en place d'un pôle local d'échanges solidaires qui assurera les parties logistiques et administratives en soutien aux producteurs et artisans locaux.
3. Chercher à mettre en place des sources de financement innovantes (le placement des fonds de pension d'entreprises localisées sur le territoire ou encore l'emprunt citoyen) qui permettent de capter l'épargne pour financer des activités locales, avec la mise en place d'une gouvernance basée sur la cogestion des projets.
4. Impliquer les écoles du territoire communal dans la mise en place de ce type de projets (citoyens, locaux, cadrant dans les objectifs de la COP21) dans une optique « gagnant-gagnant » permettant aux étudiants de se former et aux acteurs économiques de bénéficier de la connaissance des étudiants et enseignants.
5. Réfléchir en termes de "bassin de vie" pour toute initiative liée à l'activité économique en veillant à créer ainsi des synergies, notamment avec les communes voisines de Court-Saint-Etienne et Mont-Saint-Guibert.
6. Poursuivre le soutien à l'utilisation de la monnaie locale.

7. Travailler à une bonne intégration du projet CBTC dans la vie de notre cité, tant au niveau citoyen qu'économique, environnemental et social.
8. Étendre les activités de l'ASBL Gestion Centre-Ville de Louvain-la-Neuve à Ottignies.
9. Favoriser le développement de 'living labs' (processus de co-création de nouveaux produits et services selon une méthode ouverte et participative) en partenariat avec l'université et les entreprises technologiques de la commune.
10. Rédiger des cahiers de charges moins détaillés sur les matières techniques mais plus exigeantes en termes de réalisation des objectifs de la Convention des Maires/COP21, cahiers incitant ainsi les soumissionnaires à réfléchir et à mettre en place de nouvelles démarches et solutions.
11. Héberger dans notre commune des entreprises liées au secteur du numérique, secteur qui génère de nouvelles activités économiques (voir chapitre sur le numérique).
12. Favoriser les commerces qui s'inscrivent dans les objectifs de la COP21, notamment à travers une aide (technique et/ou financière) à l'installation de range-vélos et une labellisation de certaines caractéristiques ("ici, on accepte vos récipients pour le vrac", "production locale",...).

5 ...anticipant et réduisant autant qu'il peut les risques

La sécurité est une composante importante de la qualité de vie au quotidien, au même titre que les politiques environnementales ou sociales. Le sentiment d'insécurité est bien évidemment lié à la réalité de la sécurité, mais il peut aussi surgir indépendamment de cette réalité, du fait d'un cadre de vie triste et mal entretenu ou de discours plus ou moins alarmistes.

Les décideurs politiques ont dès lors deux responsabilités à assumer. Il y a d'une part le « parler vrai » qui consiste à dire l'insécurité lorsqu'elle règne, à ne pas la nier, à la qualifier. Il y a d'autre part l'action, pour assurer dans les faits la sécurité des personnes et des biens.

Notre ville connaît un développement extrêmement important, appelé à se poursuivre, et elle attire des publics de plus en plus variés pour des raisons professionnelles, pour l'enseignement et les services proposés, etc. A cela s'ajoute une population jeune avide de festivités en tous genres. Ces festivités doivent être cadrées pour respecter la tranquillité et l'ordre public de toute une ville. Pour toutes ces raisons, notre ville connaît des problèmes de sécurité similaires aux autres villes qui exercent une forte attraction.

Pour ECOLO, l'action à mettre en œuvre en priorité doit rester la prévention, tout en sachant que, aussi efficace puisse-t-elle être, la prévention ne permettra jamais à elle seule d'éviter toute infraction ou délinquance. La sanction reste donc un élément qui fait partie intégrante de la stratégie sécuritaire. Si elle renvoie dans certains cas à des choix opérés à des niveaux de pouvoir supracommunaux, elle est dans d'autres cas décidée par les autorités locales . (à détailler ?)

La prévention commence avec l'éducation. Elle se poursuit à travers tout le tissu social, composé d'associations, de clubs sportifs, de comités de quartier... Il ne fait aucun doute que notre ville est très active sur ce plan, qu'un véritable foisonnement de structures y existe, foisonnement qui permet à tous ceux qui le désirent de participer ou de s'impliquer dans les projets les plus divers. Nous souhaitons maintenir ce contexte favorable à la prévention.

Nos propositions

1. Poursuivre l'approche en matière de sécurité adoptée depuis le début des années 2000 et qui a fait ses preuves. Cette approche se base sur deux grands principes : donner, dans un premier temps, la priorité aux mesures de prévention en matière de délinquance, d'ordre public et de propreté ; adapter, dans un second temps, les dispositifs de sanction en fonction des types de délinquance et les appliquer avec détermination. La sanction a pour fonction de rappeler la règle, de réparer une faute et de ne pas laisser la place à l'impunité.
2. Poursuivre l'approche globale d'une politique de sécurité « intégrée et intégrale » en invitant autour de la table tous les acteurs concernés par une problématique, afin de dégager ensemble des diagnostics et de formuler des propositions d'actions et de mesures. Afin également que les différents acteurs se répartissent selon leurs missions et leurs responsabilités. Cette démarche, qui a été entreprise pour la thématique « Louvain-la-Nuit », sera poursuivie et élargie à d'autres problématiques, en fonction des évaluations annuelles du plan zonal de sécurité, ainsi que des contacts réguliers avec les différents acteurs. Il convient en effet d'insister sur le fait que la sécurité n'est pas uniquement l'affaire de la police.

3. Maintenir une attention constante sur la qualité des espaces publics : améliorer les espaces existants au niveau de leur structure et leurs équipements et porter une attention particulière aux lieux de rencontre ouverts lors de l'élaboration de nouveaux projets et de réflexions urbanistiques.
4. Soutenir toutes les initiatives citoyennes susceptibles de créer du lien et de la solidarité, de l'ouverture à la multi-culturalité et à la différence : encourager les fêtes de quartiers, soutenir les mouvements de jeunesse, les clubs de sport et de loisirs, les maisons de jeunes, les quartiers en transition etc.
5. Poursuivre, via le bulletin communal, l'information régulière au sujet du fonctionnement de la police locale, son règlement général, les droits et devoirs des citoyens, les mesures de précaution que ces derniers peuvent prendre, notamment en cas de départ en vacances, les moyens d'action dont ils disposent au cas où ils seraient victimes d'incivilité, etc.
6. Maintenir la priorité donnée à la présence policière dans les espaces publics plutôt que d'opter pour des moyens techniques comme les caméras, même si cet outil, qui a montré son utilité dans les lieux privés ouverts au public (gares, galerie commerciale, parkings souterrains), peut trouver sa place dans une stratégie globale.
7. Mettre en place, en matière de sanctions, toutes les modalités de peines alternatives à chaque fois que la possibilité existe. En remplacement d'une amende ou d'un emprisonnement, les peines alternatives offrent la possibilité d'une prise de conscience qui s'ajoute très utilement à la réparation.
8. Accroître les recherches proactives au sujet des stupéfiants en partenariat avec l'UCL à Louvain-la-Neuve.
9. Augmenter la présence de radars et limiter la vitesse des véhicules en améliorant les infrastructures, accroître les zones 30 et créer une réflexion globale tant sur les zones 30 que sur les voiries à circulation locale. En matière de prévention, continuer la formation au sein des milieux scolaires.
10. Séparer les flux cyclables rapides servant de liaisons interquartiers des circulations cyclistes et piétonnes de détente. Lorsque c'est possible créer des voiries parallèles aux voiries en circulation locale via des sens unique limités (SUL) ou cul des impasses débouchantes afin de permettre de créer des voiries dédiées aux modes actifs. Augmenter la longueur des voiries cyclables et créer des maillages sur l'ensemble du territoire afin de faciliter la fluidité de ce mode de déplacement. Veiller particulièrement à la sécurisation des pistes cyclables bidirectionnelles dans les carrefours
11. Augmenter la propreté, la sécurité et ainsi la qualité de vie autour du lac de Louvain-la-Neuve. Lutter contre les nuisances sonores et la pollution dans cette zone.
12. Le vol de vélos est un fléau et la perception des citoyens est que les autorités en général et la police en particulier ne le prend pas assez au sérieux. Dans ce contexte, celui ou celle qui se trouve brusquement démunie de son seul moyen de locomotion aura tendance à réinvestir dans une voiture qu'on lui volera plus difficilement. Il est

donc impératif de d'augmenter l'attention et la priorité accordée à ce problème par des mesures d'enquête et de répression appropriées et de le montrer.

13. Veiller au respect de la législation routière lors des chantiers en voirie, sur des trottoirs ou des pistes cyclables. Elle prévoit notamment des dispositions particulières de signalisation et d'accompagnement qui bien que systématiquement relayées par la Ville et la police, sont rarement respectées.

6 ...accompagné par un système administratif performant, sain et transparent et la recherche d'une transversalité dans les politiques mises en oeuvre

6.1 Administration

Depuis sa création et à tous les niveaux de pouvoir, ECOLO accorde une importance capitale à l'éthique et à la déontologie dans la gestion du bien public. ECOLO OLLN se réjouit d'avoir pu travailler en accord avec ces exigences avec les partenaires au niveau local via une gestion financière et administrative équitable et rigoureuse, au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

L'administration communale de notre Ville est reconnue par les usagers pour la qualité de ses services. Nous disposons d'une équipe d'agents très efficaces qui se dévouent pour la commune et les citoyens.

L'administration a fourni un travail de qualité au cours de la dernière mandature. Nous souhaitons, pour illustrer nos dires, souligner :

- le développement de la numérisation de toute une série de démarches administratives ;*
- la gestion de dossiers juridiques de plus en plus nombreux ;*
- l'élaboration du nouveau Schéma de Structure et du Règlement Communal d'Urbanisme ;*
- l'élaboration de nouveaux outils tels que le CLT (Community Land Trust) ;*
- l'investissement du nouvel espace de travail que représente l'antenne communale située depuis 2013 à Louvain-la-neuve.*

Nous sommes convaincus que le personnel communal est bien formé et donc prêt à poursuivre sur la voie de la transition. Plus concrètement, nous souhaitons cheminer vers :

- une numérisation plus poussée des démarches administratives*
- des réflexions permettant d'accompagner des mutations importantes telles la gestion de dossiers urbanistiques et juridiques de plus en plus complexes ou encore l'accroissement de la participation citoyenne*
- une réflexion sur l'aménagement du temps de travail et des modes d'organisation du travail au sein de l'administration communale*

Nos propositions

1. Veiller à ce que le personnel communal soit en nombre suffisant pour faire face à toutes ces tâches et que notre politique de ressources humaines soit adaptée. Notre ville est en plein développement. De nombreuses initiatives innovantes émergent. Leur mise en place est motivante mais nécessite évidemment que du temps leur soit consacré, ce qui crée un surcroît de travail pour le personnel communal. Nous veillerons aussi à ce que le personnel communal dispose de formations continues.
2. Veiller à nous demander sans cesse comment intégrer au mieux les critères associés au développement durable lors de la conception et de la mise en place des actions de l'administration. Ce souci concerne la consommation parcimonieuse du matériel et de l'énergie, l'inscription de critères environnementaux, sociaux et éthiques dans les

marchés publics. Des outils de mesure des actions concrètement menées, éventuellement l'obtention d'une certification de gestion environnementale de type ISO, permettront un pilotage structuré de ces efforts.

3. Continuer à évaluer comment les outils numériques peuvent générer des démarches administratives simplifiées. Nous porterons une attention toute particulière à la protection des données

6.2 Finances

Les moyens financiers dont disposent les communes proviennent de cinq sources : la fiscalité communale, la dotation générale de la Région wallonne, les subsides, les prestations et les recettes financières (dividendes et emprunts). La fiscalité communale se compose elle-même de trois éléments principaux : la taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les centimes additionnels au précompte immobilier et la fiscalité communale propre (taxes et redevances).

Comme toutes les communes de Wallonie, notre ville – en ce compris le CPAS - est forcée d'intégrer dans ses finances le coût de nouvelles missions ou obligations qui lui ont été transférées ces dernières années par les autorités supérieures, en particulier l'État fédéral : réforme des polices, accueil des réfugiés, service incendie, zone de secours unique, pension du personnel communal, autonomie accrue en matière de sanctions administratives, sécurité civile, Revenu d'Intégration Social,... Ce transfert est imposé sans que ne soient nécessairement envisagés par ces autorités supérieures l'octroi des moyens financiers correspondants. A cela viennent s'ajouter les pratiques erratiques de l'Etat fédéral que nous avons connues récemment concernant le versement des rétrocessions des impôts additionnels dues aux communes et les effets à venir de certaines mesures budgétaires annoncées par l'Etat fédéral, comme le Tax Shift, ou par la Wallonie, comme la réforme des Aides pour la Promotion de l'Emploi (APE), ce qui rend une planification des recettes très difficile.

En matière d'investissements, les communes sont également prises en étau entre les nombreux besoins à rencontrer et l'obligation de respecter une limite maximale d'emprunt de 180 euros par citoyen. Cette contrainte doit être respectée à chaque exercice budgétaire et non sur une période pluriannuelle, ce qui est une vue très limitative de la part des instances de contrôle.

Sous toutes ces contraintes d'augmentation générale des charges et les besoins nombreux d'investissements, et tout en maintenant une pression constante sur les dépenses, nous avons dû augmenter en 2014 les additionnels à l'Impôt des Personnes Physiques de 6.0% à 6.7% (taux qui reste inférieur à la moyenne du Brabant wallon qui est de 6,9% et à celle de la Wallonie qui est, elle, de 8%). Nous avons par contre réussi à ne pas modifier le montant des additionnels au Précompte Immobilier qui est, lui, resté à 2100, un peu au-dessus de la moyenne du Brabant wallon qui est de 1945 mais bien en-deçà de la moyenne de la Wallonie qui est de 2581. En matière de fiscalité communale, nous avons introduit une taxe sur les parkings publics payants ainsi que sur les surfaces commerciales supérieures à 400m² et, enfin, adapté le montant des redevances associées aux zones bleues.

Maîtrise des dépenses d'une part, adaptation mesurée des recettes d'autre part, nous avons ainsi maintenu les finances communales en équilibre. Les décisions que nous avons prises

pour adapter la fiscalité n'ont pas été faciles à prendre : elles ont été motivées par une volonté de préserver la qualité du service public offert par notre commune et le soutien aux nombreuses initiatives qui existent dans notre ville. L'impôt doit être utile et une balance raisonnée des dépenses est indispensable. Si certaines charges sont assurément dispensables et relèvent du facultatif, une politique équilibrée ne saurait se limiter aux strictes missions légales et inévitables. Ottignies-Louvain-la-Neuve ne serait pas ce qu'elle est devenue si cette approche minimaliste avait prévalu.

La pression sur nos finances communales va s'intensifiant. Cette perspective nous incite plus que jamais à une gestion judicieuse et mûrement réfléchie de ces mêmes finances. Au cours de la prochaine mandature, notre objectif sera de préserver l'équilibre budgétaire grâce à une gestion prudente et responsable des finances communales tout en mettant en œuvre nos propositions, en répondant aux souhaits des citoyens en matière de services publics (maison de repos publique, école dans le futur quartier Athéna, rénovation du centre d'Ottignies, investissements en matière de mobilité, remplacement des piscines de Louvain-la-Neuve, accès au numérique, propreté, police, ...) et en investissant dans nos bâtiments publics afin de réaliser des économies d'énergie conformément aux engagements de réductions de gaz à effet de serre que nous avons pris en signant la Convention des maires en 2016.

Nos propositions

1. Poursuivre une politique fiscale juste et responsable. Malgré le contexte difficile et les sombres perspectives, nous voulons poursuivre dans la voie d'une fiscalité basse qui nous force à mettre en place une gestion prudente et parcimonieuse. Non pas pour faire moins mais pour faire mieux. L'accroissement de la population, les transferts de compétences aux pouvoirs locaux sans complément de financement seront autant d'obstacles que nous devons évaluer le moment venu.
2. Optimiser les politiques d'achats. Une cellule spécialisée dans les marchés publics et le recours à des achats groupés éventuellement intercommunaux (comme c'est déjà le cas pour les achats d'énergie) permettront de réduire les coûts.
3. Continuer à accepter et écouler le Talent, monnaie locale complémentaire, afin de favoriser les circuits courts et de dynamiser l'économie locale car la Ville se veut aussi un débouché économique pour les acteurs locaux.
4. Continuer à mettre en place une politique de placements financiers durables. Comme cela a été fait ces dernières années, la Ville privilégiera - à rendement équivalent - les placements de trésorerie auprès d'organismes bancaires dont les politiques d'investissements répondent à des critères éthiques et de développement durable.
5. Planifier les investissements dans une perspective pluriannuelle. Cela peut paraître évident, mais cela ne l'est pas en réalité : la prévision des recettes est difficile, l'opportunité de subvention relève souvent du court terme, des besoins immédiats d'investissements peuvent surgir. Malgré ces difficultés, dans le cadre du Programme Stratégique Transversal (PST), nous établirons un plan pluriannuel d'investissements permettant de fixer les priorités, de hiérarchiser les investissements et d'ordonner les efforts de développement dans le temps. Afin de faire face aux nombreux investissements, nous mènerons un dialogue avec les instances fédérales et régionales pour lisser le montant maximum autorisé sur

une mandature plutôt que sur chaque année civile. Sur le moyen terme il faudra continuer à maîtriser la dette et ramener la charge de la dette sous les 12% des dépenses annuelles.

6. Veiller à ce que toutes nos recettes soient convenablement perçues, en particulier les additionnels au Précompte Immobilier, en faisant appel à un indicateur-expert pour participer, de concert avec l'Administration Mesures et Evaluations (Cadastre) à la recherche des expertises cadastrales à effectuer et en obtenant une reconnaissance régionale de l'accroissement objectif du réseau de voiries communales. Tout en veillant à poursuivre la réflexion menant à une diversification des recettes.
7. Il importe que chaque utilisateur de la Ville contribue au financement des services qu'elle fournit à une région toujours plus large. Taxe de séjour, taxe parking, taxe sur les commerces de plus de 400m², additionnels au précompte immobilier, redevance d'occupation de l'espace public, ... sont autant de leviers financiers qui permettent de ne pas faire supporter uniquement sur les 31.000 habitants les externalités d'une ville qui compte chaque jour 50.000 usagers. Cette logique de l'effort collectif et partagé sera poursuivie. En ce qui concerne les taxes locales, le principe du « pollueur-payeur » reste notre référence : orienter les comportements vertueux fait aussi partie de notre politique fiscale. La taxe parking, par exemple, pourrait être réduite en fonction du nombre de places réservées aux vélos.
8. Engager un dialogue franc et transparent avec l'UCL, le plus grand propriétaire sur notre commune, afin d'organiser un mécanisme contributif juste et adapté à l'instar des autres propriétaires. Exonération du précompte immobilier concernant les bâtiments de recherche et d'enseignement ainsi que les kots UCL, importante population résidente non domiciliée qui n'est donc comptabilisée ni dans le calcul du fonds des communes, ni dans la dotation fédérale à la zone de police, ... La présence de l'UCL se révèle à la fois une chance et une lourde charge pour la Ville puisqu'elle abrite la plus grande université francophone de Belgique tout en demeurant la plus petite ville universitaire du Royaume.
9. Mettre en place de nouveaux modèles financiers qui permettent à de nouveaux acteurs (entreprises, citoyens, associations) d'investir et d'ainsi participer au financement et à la cogestion de projets communaux.
10. Mettre en place le mécanisme de "budget participatif"

6.3 Numérique

Le numérique fait partie du quotidien pour la plupart d'entre nous. Smartphones, mails, applications informatiques, outils de communication, Internet, 4G, ordinateurs, robotique, imprimantes 3D, ... ont transformé notre façon de vivre. Cette (r)évolution ne se limite pas au territoire de notre commune. Même si cette tendance est globale, les autorités communales disposent de marges de manœuvre pour encadrer et accompagner ces changements.

La révolution numérique modifie nos comportements et notre manière de travailler. Cela soulève d'importantes questions de société. Nous sommes conscients que le numérique

permet de nombreuses choses (notamment la réalisation d'une série des objectifs de la COP21, du co-voiturage, de la gestion du trafic, du suivi de la consommation énergétique,...) mais nous veillerons à ce que toute mise en place de nouvelles fonctionnalités numériques soit accompagnée d'une réflexion sur le changement du mode de société qu'elle induit et à intégrer l'aspect de l'émission des ondes sur la santé publique.

En avril 2018, notre ville a conclu un partenariat avec Proximus pour définir et tester sur notre commune des outils de technologie d'information et de communication dans les domaines tels que la mobilité, l'environnement, l'énergie et la sécurité. Ce partenariat offre des opportunités si nous veillons à mettre en place des outils souhaités par les citoyens. Ce processus sera l'occasion pour les habitants d'y participer.

Notre politique en matière de développement numérique repose sur plusieurs mesures transversales supportées par un budget adéquat accepté collectivement, voire alimenté partiellement par des partenariats public-privé. Elles sont coordonnées sous l'oeil attentif d'un échevin en charge de la Transition du Numérique.

Nos propositions

1. Veiller à ce que chacun ait accès au numérique et bénéficie d'une formation aux outils et à leur utilisation responsable et critique. L'EPN (Espace Public Numérique) est un des endroits qui peut s'y prêter. Nous souhaitons que l'EPN puisse organiser des formations décentralisées, dans les différentes parties de notre commune, pour permettre aux personnes qui ont des problèmes pour se déplacer d'y participer. Ces formations décentralisées peuvent aussi, pour les personnes qui ne sont pas débutantes, être organisées à distance via l'usage d'outils de communication (smartphone par exemple). Dans ce cadre, favoriser l'utilisation de logiciels "open source", gratuits et auxquels tout le monde peut collaborer, ce qui permettrait également aux personnes de langue étrangère de valoriser leur connaissance en intervenant comme traducteurs pour divers projets "open source"
2. Mener une politique volontariste au niveau communal pour héberger des activités économiques liées au numérique et génératrices d'emplois de masse. Des lieux sur notre commune offrent de belles possibilités d'implantation.
3. Développer des applications informatiques qui favorisent l'entraide, renforcent le modèle associatif et la solidarité (aides ponctuelles aux personnes âgées ou en difficulté, échange de services...). Envisager de soutenir, dans cette optique, des initiatives, même privées, que nous estimons être d'utilité publique car elles nous mènent vers la réalisation des objectifs associés au développement durable (co-voiturage, prêt de matériel, mesures des objectifs liés à l'économie d'énergie...). Réfléchir, dans le même ordre d'idées, à la possibilité d'utiliser des outils numériques contribuant à affiner la fiscalité environnementale basée sur un mécanisme de ristournes, ces dernières étant liées à des comportements adéquats.
4. Augmenter le nombre de lieux conviviaux et agréables permettant le travail à distance et favorisant les rencontres entre citoyens.
5. Constituer une cellule de « veille technologique » qui fera des recommandations à la Ville. Ce groupe peut s'intégrer au Conseil consultatif du numérique mis en place en février 2016.

6. Veiller à garantir la protection des données (au sein de l'administration mais aussi à travers une sensibilisation des citoyens) et à utiliser les «grandes bases de données» quand cela permet de développer des outils qui permettent de mieux gérer la commune.
7. Identifier une personne au sein de l'administration en tant que point de contact pour des enfants/personnes présentant une addiction au numérique.
8. Développer un ou plusieurs 'live labs' (processus de co-création de nouveaux produits et services selon une méthode ouverte et participative) en partenariat avec l'université et les entreprises technologiques de la commune.
9. Créer un "Repair Café" et un laboratoire d'inventions utilisant l'impression 3D.
10. Établir et publier le bilan de l'aspect environnemental associé à l'utilisation du numérique (émission d'ondes, réchauffement des serveurs, électricité nécessaire, etc.).
11. Une des thématiques particulières dans le cadre de laquelle nous souhaitons utiliser le numérique est la participation citoyenne. Nous souhaitons utiliser les outils technologiques tant pour faciliter l'information destinée aux habitants et émanant des instances communales que pour permettre un accès plus large à la participation de chaque citoyen désireux de s'impliquer dans les processus décisionnels et l'élaboration de projets divers.

6.4 L'approche transversale, l'essence de notre manière de travailler

Parmi les principes d'action que ECOLO entend mettre en œuvre, la transversalité occupe une place centrale. L'approche transversale implique une manière de travailler, partenariale et pluridisciplinaire mais aussi beaucoup plus transparente.

La transversalité vise la recherche des synergies et la mutualisation des actions : plutôt que de se décharger sur d'autres de la gestion d'externalités négatives (pollutions, exclusions, violences urbaines, désagréments liés à la mobilité ...) tous les acteurs auraient intérêt à se réunir pour réduire à la source la production de ces externalités. Inclure dès l'amont des projets un maximum d'intervenants permet d'éviter tant les blocages que les marches arrière ultérieures et donc de gagner du temps et d'économiser de l'énergie.

Adopter une approche transversale lors de la mise en œuvre d'un projet implique de porter son attention sur trois aspects distincts : la recherche de partenariats, la recherche de synergies et l'analyse des impacts.

La recherche de partenariats

L'objectif est d'inclure dans la démarche transversale les partenaires pouvant apporter leurs compétences, voire leur financement. Le partenariat n'implique pas un engagement impérativement pérenne. La pluridisciplinarité peut s'adapter aux projets proposés et, dans un premier temps, concerner uniquement certaines interactions perçues comme les plus pertinentes. Si une évaluation continue des actions peut permettre d'adapter ou de réorienter les actions en cours, le partenariat doit être souple et offrir de réelles possibilités d'adaptation.

Il ne s'agit donc pas simplement d'additionner les compétences mais de mettre en place une démarche de recherche de solutions impliquant de croiser les impacts sociaux, environnementaux et économiques des projets, intégrant ainsi deux dimensions souvent délaissées : le temps (via une vision à long terme) et le système envisagé dans sa globalité (via une vision holistique).

La recherche de synergies

L'objectif est ici de mettre en place un faisceau d'actions parallèles, coordonnées et associées à un but commun. ECOLO compte encourager les synergies de toutes sortes en se posant les bonnes questions : comment faire en sorte qu'un projet de nature sociale favorise aussi les économies d'énergie et s'intègre dans les politiques climatiques à échelle plus globale, développe l'emploi à travers l'insertion professionnelle, l'économie solidaire ou encore l'emploi des femmes ? Comment faire pour qu'un projet économique propose également une dimension éducative, culturelle et renforce la confiance entre les acteurs impliqués ?

L'analyse de projets pourrait comporter une « check-list » des cibles du développement durable, ce qui permettrait ensuite de rechercher des synergies permettant d'agir simultanément sur les différentes dimensions de ce type de développement visé par ECOLO.

L'analyse des impacts

La démarche transversale vise l'accroissement des impacts positifs (création emploi, intégration sociale, respect des droits de l'homme) et la réduction des impacts négatifs (effet de serre, pollution...). Elle doit donc intégrer une évaluation de qualité de nos projets ! Ce diagnostic doit comporter plusieurs facettes : d'une part l'évaluation de la performance économique (analyse des effets positifs et éventuellement négatifs induits, des coûts associés pris en charge par la collectivité, analyse des avantages ou opportunités existants qui favorisent l'efficacité des projets...) et d'autre part l'évaluation de l'impact social (analyse de l'impact sur l'inclusion et la mixité sociale, enquêtes de satisfaction liées à la dynamique des emplois créés...) sans oublier l'évaluation environnementale (économie de CO₂, d'énergie, d'eau, de déchets...).

Pour mettre concrètement en oeuvre ces trois aspects, il est nécessaire de développer des outils normalisés. La commune d'OLLN a déjà engagé une réflexion sur la transversalité. Elle a en effet mis au point au début de la mandature 2012-2018 un Plan Stratégique Transversal (PST) dont l'objectif est de synthétiser tant les actions en cours que les actions à venir et de nommer les services communaux impliqués dans le déroulement de ces actions. Le PST se veut donc un outil prospectif de coordination concernant uniquement les actions de l'administration.

Nos propositions

1. Réfléchir au développement d'outils normalisés définissant la performance économique, le progrès social et la qualité environnementale des projets urbains. Ces outils doivent également encourager les entreprises à assumer leurs responsabilités sociales et environnementales.
2. Mettre régulièrement à jour le PST afin de mettre en évidence les actions réalisées et rendre cet outil dynamique, interactif et plus visible, notamment en ce qui concerne les actions impactant positivement la qualité de vie des citoyens, l'environnement et l'économie locale. Elargir son usage à d'autres dimensions du fonctionnement de notre commune et des projets qui s'y développent.

3. Développer un outil programmatique listant les acteurs pertinents de chaque projet important et organisant des rencontres entre acteurs avant le démarrage des projets.

7 ...participant pleinement à la construction des projets qui le concernent

Partout à Ottignies-Louvain-la-Neuve émergent aujourd'hui des « communs » : jardins partagés du Bauloy, de la Chapelle au Sabot ou encore du centre-ville d'Ottignies, espaces verts adoptés, habitat participatif de la Baraque et nombreux autres habitats groupés, cartographie et semences libres de la Maison du Développement durable (MDD), fablab, maisons des jeunes, monnaie locale « Le Talent », Community Land Trust, achat commun d'énergie verte, énergie partagée (cogénération), etc. Ces initiatives ont pour caractéristique de n'être gérées exclusivement ni par le public, ni par le privé.

Les biens communs redonnent du pouvoir et de l'autonomie aux citoyens en les replaçant au centre du jeu politique et participent au dynamisme économique et social de notre commune. ECOLO souhaite reconnaître, protéger et soutenir ces initiatives, soutenir celles et ceux qui sur notre territoire génèrent, gèrent et partagent des ressources, répondant ainsi à des aspirations collectives et durables.

Depuis toujours, nous faisons le pari de l'intelligence collective pour garantir la gestion la plus efficace et la plus juste des biens communs au bénéfice de tous et de toutes. Nous voulons une commune plus transparente, restant à l'écoute de la population et favorisant sa participation effective à la prise de décisions. Avec pour corollaire des décisions de meilleure qualité et souvent plus faciles à mettre en œuvre.

Les enjeux principaux de la participation sont à nos yeux de la maintenir vivante dans la durée, de permettre à tous de participer afin que l'issue des processus participatifs soit représentative de l'opinion d'une frange diversifiée de la population. Un écueil à éviter est toutefois d'en faire trop, de noyer les citoyens dans un flot d'informations non structurées, non essentielles. L'autorité doit se garder de consulter intempestivement sur des enjeux mineurs, mais doit plutôt laisser les citoyens choisir ce sur quoi ils veulent être consultés. Un autre écueil serait de mettre en place des outils participatifs que seule une partie de la population pourrait utiliser. Un troisième écueil serait, enfin, de faire prendre des décisions par la seule partie de la population qui y voit un intérêt direct. Il est dès lors particulièrement important de choisir le bon outil et la bonne méthode lorsqu'on veut promouvoir la participation.

Nos propositions

1. Faciliter l'accès à l'information en donnant aux citoyens tous les documents dont ils ont besoin et qui leur permettent de prendre une part active dans la gestion de la Ville, tout en offrant une information synthétique où les enjeux importants apparaissent directement avec clarté et simplicité, et ceci tant via le site Internet de la ville que via le bulletin communal. Rendre accessibles les comptes-rendus des réunions publiques sur certaines thématiques, notamment pour les projets urbanistiques. Offrir aux citoyens la possibilité de recevoir un courriel d'information sur base d'une inscription sur le site de la Ville, à l'occasion de laquelle ils pourront choisir les sujets sur lesquels ils veulent être informés (par quartier, par thématique, etc.). Pour améliorer la compréhension des dossiers, utiliser des dessins ou des vidéos.

2. Consulter les citoyens sur tous les sujets importants ou sur lesquels ils demandent à être consultés. Informer sur le site Internet de la Ville de toutes les enquêtes publiques en cours, classées par thématiques et par quartier et mettre à disposition tous les documents utiles. Si chaque citoyen doit pouvoir donner son avis individuellement, il est aussi important que les citoyens puissent se regrouper. Encourager les dynamiques de comité de quartier, notamment en leur donnant accès gratuitement à une salle pour se réunir au minimum une fois par mois. La Ville réunira l'ensemble des comités au moins deux fois par an pour échanger et traiter de sujets communs. Pour tous les gros projets (plans, schémas, constructions et aménagements), intégrer dès le départ un comité de suivi constitué de riverains et de représentants des comités de quartier ou de l'Association des habitants. Développer une plateforme de type « Citizen lab » qui permette aux citoyens et associations de donner leurs avis sur des propositions venant d'autres citoyens ou de la Ville, tout en garantissant la sécurité des données personnelles. Utiliser les technologies de type « open sources » et dispenser des formations sur l'utilisation des outils numériques. Développer également d'autres méthodes originales pour faire remonter les idées ou préoccupations des citoyens, comme par exemple des balades qui permettent d'élaborer des « cartes sensibles ».
3. Revoir le nombre, l'objet et le fonctionnement des Conseils consultatifs. En faire de réels conseils de participation et améliorer les connexions avec l'administration communale ainsi que le dialogue avec les élus. Remplacer les présidents par des animateurs non choisis politiquement et développer des ressources humaines afin de disposer d'animateurs de qualité. Permettre à ces derniers de se former à différents outils d'animation. Evaluer annuellement le travail de chaque conseil, sur base d'objectifs qu'il se sera donné en début d'année, ainsi que d'objectifs fixés, également annuellement, par le membre du Collège communal concerné par la thématique. Ces conseils pourront aussi être temporaire et spécifiques à un projet.
4. Co-construire avec les citoyens. La co-construction nécessite d'abord le dialogue. Au minimum tous les deux ans seront organisées, par quartier, des rencontres entre le Collège communal et les habitants. Ces derniers pourront, à l'avance, poser leurs questions ou émettre leurs suggestions. Il s'agira ensuite de construire un espace de dialogue au sein duquel chaque partie pourra exprimer ses souhaits et demandes. Nous pensons que le résultat négocié créera un bien-être global plus important qu'un projet élaboré en dehors de ce processus participatif.
5. Gérer ensemble les biens communs, notamment les finances de la ville. Impliquer la population dans le débat sur le budget communal. Organiser des débats entre élus et citoyens sur l'utilisation des grands postes budgétaires, en proposant plusieurs scénarios avant le vote par le Conseil communal. Cette proposition n'est pas à comprendre comme un « tout est possible ». Des grands projets sont déjà sur la table et vont accaparer une grande partie du budget d'investissement, notamment la construction d'une nouvelle piscine à Blocry, d'une maison de repos publique ou encore plusieurs investissements en matière de mobilité. En plus du débat sur le budget global, nous voulons développer un budget participatif, en nous inspirant de ce qui s'est fait entre autres à Avignon, où l'affectation de 5% du budget d'investissement est décidé par les citoyens. Tout citoyen ou groupe de citoyens pourra soumettre un projet relevant de l'intérêt général. La Ville examinera la possibilité technique de réalisation du projet. Les citoyens pourront défendre leur projet avant de passer au vote. Les projets seront ensuite réalisés. Une attention

spéciale sera portée aux quartiers plus populaires, qui ne devraient pas être exclus de ce mécanisme en raison de sa complexité apparente. Tenir compte des évaluations réalisées sur ces matières, notamment sur le site <https://www.futuribles.com/fr/article/budgets-participatifs-des-villes-quel-progres>.

6. Mettre les porteurs de projet au centre du débat politique. Il doit s'agir d'un vrai dialogue.
7. Mettre l'expertise des citoyens au service de la participation. Cette expertise ne doit pas donner lieu à l'obtention d'une voix prépondérante dans le processus décisionnel. Par contre, les experts et expertes seront sollicités pour éclairer le débat.
8. Profiter de l'expérience passée de consultation populaire sur notre territoire communal pour en réussir d'autres, notamment en co-construisant avec toutes les parties l'accès à l'information et les termes du débat. Créer une assemblée de personnes tirées au sort qui co-gérera la participation avec les élus. Celle-ci organisera également une fois par an le "mois de la consultation", soit un mois pendant lequel les citoyens pourront débattre puis voter sur des sujets proposés, sélectionnés et validés en cours d'année. Cette assemblée pourra également traiter d'autres sujets choisis par elle.
9. Contrôler l'éthique des élus, en chargeant cette assemblée tirée au sort de faire des propositions sur les questions qui les concernent, comme le montant de leurs jetons de présence ou les éventuels conflits d'intérêt, ainsi que sur toutes les questions touchant à l'éthique et la déontologie. Cette assemblée établira un code d'éthique et de déontologie et en fera le suivi. La liste des élus, de leurs mandats ainsi que le montant de leurs rémunérations seront également publiés sur le site Internet de la Ville.
10. S'améliorer continuellement. L'assemblée tirée au sort (ou un comité issu en son sein) sera chargée, au moins tous les deux ans, de faire l'évaluation de la participation et de faire des propositions d'amélioration. Une des tâches sera également de faire des propositions pour que les générations futures ne soient pas oubliées dans la prise de décision.